

2023

Rapport Responsabilité Sociétale et Environnementale

Déclaration
de Performance
Extra-Financière



Sommaire

01	Profil d’Axway	2
02	Déclaration de Performance Extra-Financière	14
2.1	Axway, un acteur engagé et responsable dans le secteur du numérique	14
2.2	Engagement Employeur : continuer de construire l'entreprise pour laquelle nous voulons travailler	19
2.2.1	Évolution des objectifs Employeur	19
2.2.2	Programmes réalisés en 2023	19
2.2.3	Principaux indicateurs Employeur	26
2.3	Engagement Sociétal : avoir un impact positif auprès de nos parties prenantes en tant que leader dans l'édition de logiciels	27
2.3.1	Évolution des objectifs Sociétaux	27
2.3.2	Programmes réalisés en 2023	28
2.3.3	Achats responsables	31
2.3.4	Outils et processus éthiques	32
2.4	Engagement Environnemental : contribuer à l'atténuation du changement climatique	34
2.4.1	Évolution des objectifs Environnementaux	34
2.4.2	Bilan des émissions de gaz à effet de serre	34
	Attestation de l'organisme tiers indépendant	45
	Table de concordance de la Déclaration de Performance Extra-Financière	48

Déclaration de Performance Extra-Financière

Extrait du Document d'enregistrement universelle **2023**

Mots des dirigeants



“ Grâce à une stratégie plus concentrée, portée par un portefeuille de produits agile et des offres en souscription pertinentes, Axway a de nouveau dépassé ses objectifs annuels. ”

Pierre PASQUIER

Président du Conseil
d'administration

A lors que le Cloud, l'intelligence artificielle et les plateformes digitales révolutionnent nos modes de travail, les plus grandes entreprises du monde entrent dans une nouvelle ère. L'efficacité et la performance des organisations reposent désormais largement sur leur capacité à exploiter de manière optimale les données critiques à leurs activités. Les acteurs les mieux accompagnés dans ces évolutions ouvrent la voie à de nouvelles dynamiques de croissance et génèrent des avantages concurrentiels cruciaux. Axway se positionne depuis plus de 20 ans comme un leader indépendant dans la gestion des flux de données d'entreprise et occupe ainsi une place centrale dans les stratégies de développement de plus de 11 000 Clients dans le monde.

En 2023, Axway a confirmé l'efficacité de son modèle d'affaires renouvelé. Grâce à une stratégie plus concentrée, portée par un portefeuille de produits agile et des offres en souscription pertinentes, Axway a de nouveau dépassé ses objectifs annuels. Les efforts continus déployés pour améliorer la satisfaction des Clients, l'engagement des Collaborateurs et l'efficacité des opérations, permettent une feuille de route claire et une visibilité sans précédent sur les affaires.

Les choix forts de l'équipe de Direction Générale au cours des 5 dernières années portent leurs fruits et confortent la société dans sa capacité à démarrer la prochaine étape d'un projet d'entreprise performant et indépendant.

Depuis sa genèse, Axway réunit des logiciels d'entreprise qui facilite le quotidien des plus grandes organisations. La société a toujours grandi à la fois organiquement et par le franchissement d'étapes clés grâce à des acquisitions. Cela demande une discipline et une rigueur qu'il faut être en position de mettre en œuvre. Axway dispose pour cela de fondations solides à travers une organisation éprouvée et une situation financière saine.

L'atteinte d'une taille critique est toujours un moment important dans la vie d'une entreprise. L'organisation et ses parties prenantes se projettent dans leur avenir à un rythme accéléré, et cela génère des défis, mais surtout de grandes opportunités.

En ce sens, le projet d'acquisition d'une part significative des activités de SBS par Axway, annoncé fin février 2024, présente un intérêt stratégique indéniable pour les deux entreprises. Ensemble, elles consolideraient des valeurs, des métiers et des organisations qui ont déjà beaucoup en commun et se bénéficieraient mutuellement. Ce nouvel ensemble, plus fort, servirait un projet entrepreneurial à long terme par la naissance d'un nouvel acteur majeur dans l'univers du logiciel d'entreprise en France, en Europe et dans le monde.

Patrick DONOVAN

Directeur Général



“ La progression de nos résultats est nette, dépasse nos engagements, et permet d'affirmer qu'Axway est en bonne position pour accélérer son développement. ”

C'est avec une grande satisfaction que nous avons présenté des résultats annuels très positifs pour Axway en 2023. L'année écoulée a conforté le renouveau de notre modèle d'affaires et cela nous a permis d'atteindre des niveaux records de chiffre d'affaires, de profitabilité et de satisfaction de nos Clients. Ces succès reposent sur une transformation profonde de notre entreprise ces dernières années, soutenue par l'implication sans faille de nos Collaborateurs avec qui nous avons redéfini nos fondamentaux.

Axway est un éditeur de logiciel d'entreprise indépendant qui, sur la base de relations de confiance, a pour mission de créer durablement de la valeur pour ses Clients, Collaborateurs et Actionnaires.

Nos piliers pour soutenir cette ambition sont robustes. Notre modèle d'affaires est performant, axé sur des contrats de souscription et concentré sur nos principales lignes de produit. Notre organisation est alignée, par produit et par région, et répond au besoin d'agilité qu'exige notre industrie. La progression de nos résultats est nette, dépasse nos engagements, et permet d'affirmer qu'Axway est en bonne position pour accélérer son développement.

Nous entendons pour cela entretenir un portefeuille de produits compétitif, des opérations efficaces et une structure optimisée. A ce jour, le portefeuille de produits d'Axway est très largement composé de solutions d'infrastructure et nous sommes, sur plusieurs de nos marchés, en bonne place parmi les leader mondiaux. Cette expertise historique et reconnue perdurera. Elle contribuera, de par sa stabilité et sa récurrence, au succès de nos prochains mouvements stratégiques.

Avec notre projet d'acquisition des activités logicielles de SBS, non seulement nous élargirons notre expertise aux domaines de l'appliquatif bancaire mais nous améliorerons aussi très nettement notre visibilité et notre force de frappe dans le monde du logiciel d'entreprise. Le Axway de demain est un acteur majeur dans la gestion des flux de données critiques, partout où ils sont essentiels et génèrent des opportunités, notamment dans les services financiers.

2024 marque le début d'un nouveau chapitre dans l'histoire de notre entreprise et les équipes d'Axway sont mobilisées pour faire des nombreux défis qui nous attendent de grandes opportunités.

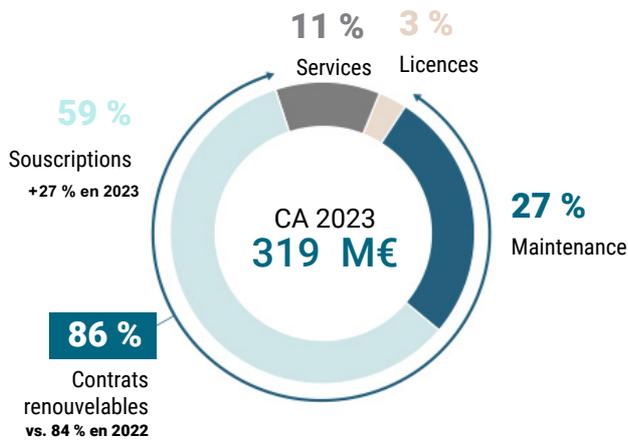
Métiers & Géographies

Notre mission

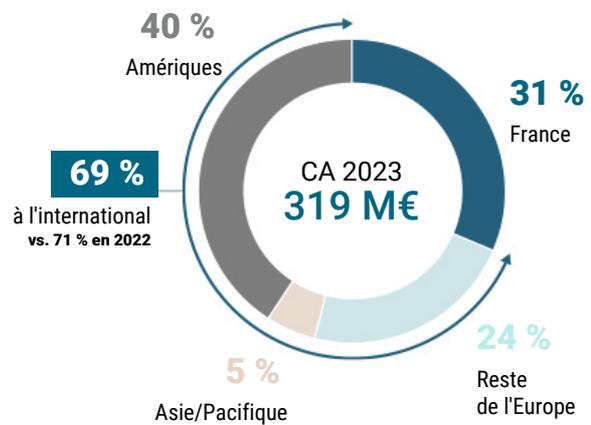
Offrir aux clients des logiciels et des services sécurisés, indispensables au succès de leurs activités et à la simplification de leurs interactions commerciales les plus complexes

3^{ème} ÉDITEUR DE LOGICIELS HORIZONTALS EN FRANCE
Top 250 Numeum - EY 2023

CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ACTIVITÉ



CHIFFRE D'AFFAIRES PAR RÉGION



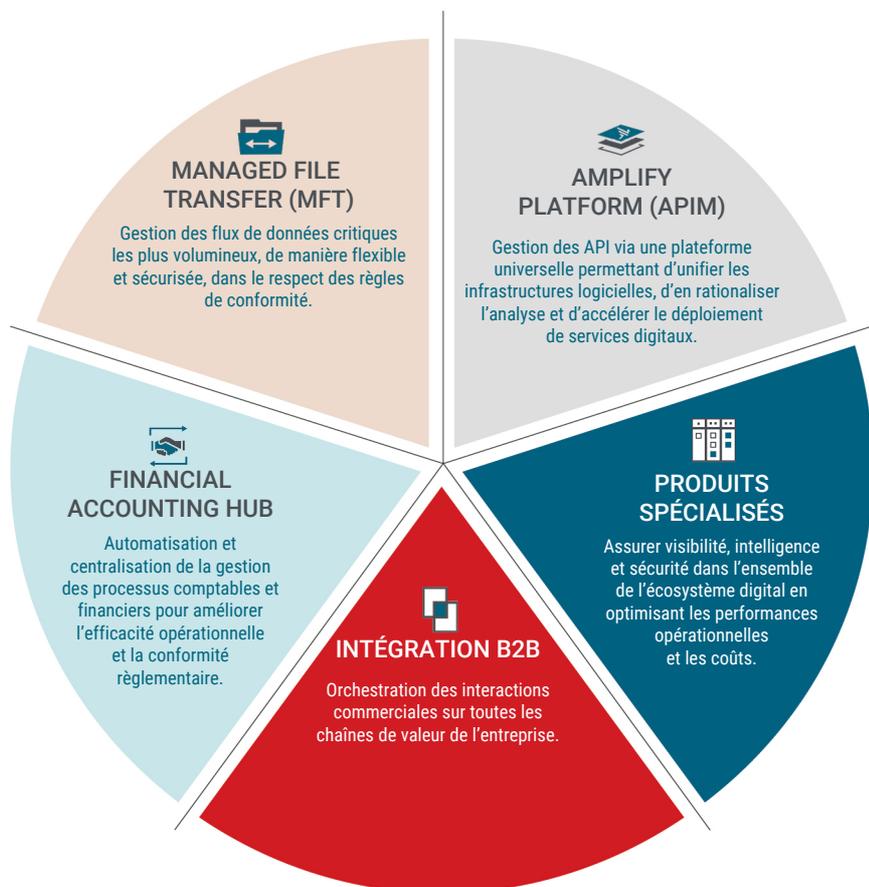
Axway dans le monde



Ces informations sont détaillées au chapitre 1 du Document d'enregistrement universel 2023.

Offres & Clients

UN PORTEFEUILLE AGILE DE PRODUITS PERFORMANTS



Axway,
un leader reconnu :

Gartner® Magic Quadrant™ for Full Life Cycle API Management
30 octobre 2023

The Forrester Wave™: API Management Solutions, Q3 2022
23 août 2022

G2 Winter 2024 Reports: API, B2B & MFT
18 décembre 2023

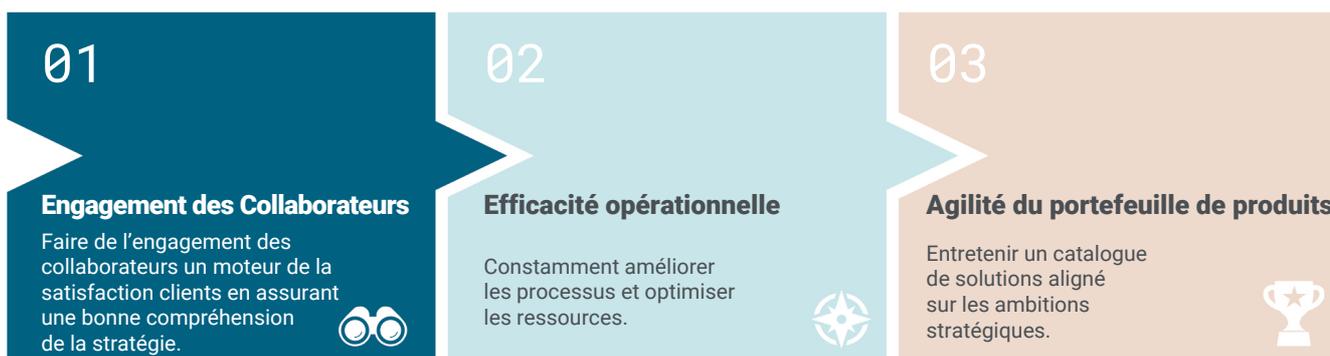
Axway facilite le quotidien des grandes organisations dans tous les secteurs d’activité :



**La satisfaction client
comme valeur d’entreprise**

37 NET PROMOTER SCORE
en hausse de 2 points par rapport à 2022

Priorités stratégiques

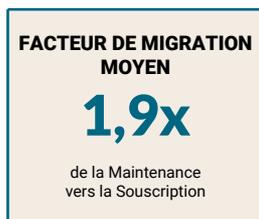


Ces informations sont détaillées au chapitre 1 du Document d’enregistrement universel 2023.

Indicateurs opérationnels

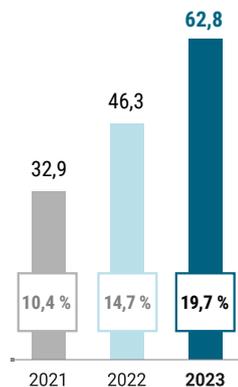
Chiffre d'affaires & Résultats

Chiffre d'affaires



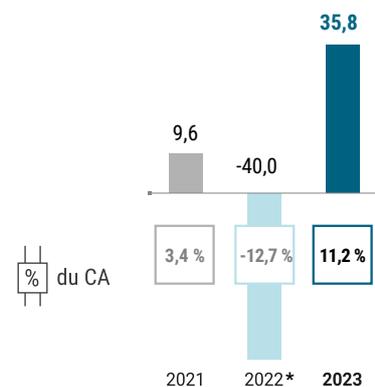
Résultat opérationnel d'activité

(en millions d'euros)



Résultat net

(en millions d'euros)

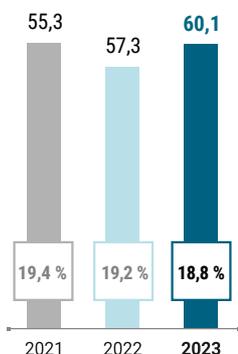


* Incluant l'impact des cessions

Investissements

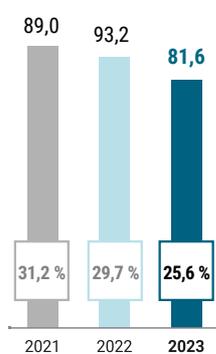
Recherche & Développement

(en millions d'euros)



Ventes & Marketing

(en millions d'euros)



Bilan

Endettement net

75,6 M€

vs. 69,5 M€ au 31/12/2022

Trésorerie et équivalents

16,7 M€

vs. 18,3 M€ au 31/12/2022

Capitaux propres

346,3 M€

vs. 327,8 M€ au 31/12/2022

Objectifs 2024 & Perspectives

OBJECTIFS 2024

- Croissance organique du chiffre d'affaires comprise entre **1 et 3 %**
- Résultat opérationnel d'activité de l'ordre de **20 %** du chiffre d'affaires

AMBITIONS À MOYEN TERME

- Maintenir un résultat opérationnel d'activité de l'ordre de **20 %** du chiffre d'affaires
- Normaliser le flux net de trésorerie disponible
- Atteindre un chiffre d'affaires de **500 M€** (incluant M&A)

Ces informations sont détaillées au chapitre 1 du Document d'enregistrement universel 2023. Les indicateurs alternatifs de performance sont définis dans le glossaire du document.

Bourse & Capital

Profil boursier

AXW
LISTED
EURONEXT

**Euronext Paris
Compartment B**
Bloomberg : AXW-FR
Reuters : AXW.PA
Capitalisation boursière
au 31/12/2023 : 549 M€

**Principaux indices
Euronext**
CAC ALL Shares
CAC TECHNOLOGY
EN FAMILY BUSINESS
EN TECH CROISSANCE

Eligibilité
SRD
PEA
PEA-PME

Résultat de base par action

(en euros)



* Retraité de l'impact des cessions, le résultat aurait atteint 1,47 €.

Dividende

(en euros)

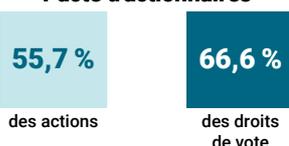


Cours de bourse et volumes d'échanges en 2023



Répartition du capital au 31 décembre 2023

Pacte d'actionnaires



21 633 597 actions cotées
35 928 464 droits de vote

	sopra stéria	sopra GMT	Famille Pasquier	Famille Odin	Management	Public	Auto Détection
Actions	31,96 %	20,82 %	0,12 %	1,34 %	1,44 %	41,27 %	3,05 %
Droits de vote	38,48 %	25,07 %	0,13 %	1,43 %	1,44 %	33,45 %	

Calendrier financier 2024



Ces informations sont détaillées aux chapitres 7 et 8 du Document d'enregistrement universel 2023.

Dialogue actionnarial

- Une équipe et un site internet dédiés investors.axway.com
- Un dialogue simple et permanent investorrelations@axway.com
- Des échanges et des rencontres avec la communauté financière tout au long de l'année

Gouvernance

La gouvernance d'Axway repose sur une répartition des pouvoirs entre le Conseil d'administration et le Comité exécutif, conformément aux recommandations du code Middlednext.

Conseil d'administration

		Âge	Nationalité	Administrateur indépendant	Nombre de mandats dans d'autres sociétés cotées	Comité d'audit	Comité des nominations, gouvernance et responsabilité d'entreprise	Comité des rémunérations	Date d'échéance du mandat (date de l'AG)	Nombre d'actions détenues a titre personnel
Pierre Pasquier		88	Française		1	M			2027	0
Kathleen Clark		56	Américaine et Française		1	P	M		2027	7 355
Pierre-Yves Commanay		58	Française		0	M	M		2026	2 816
Nicole-Claude Duplessix		64	Française		0		M		2025	1 540
Emma Fernandez		60	Espagnol	I	1	M		P	2027	0
Michael Gollner		64	Américaine et britannique		1	M	M		2025	100
Yann Metz-Pasquier		35	Française		0	M			2026	11 877
Marie-Hélène Rigal		53	Française		1	P			2026	0
Yves de Talhouët		65	Française		1		M	M	2027	0

I Indépendant(e) P Président(e) M Membre

9

membres

4

nationalités

44 %

de femmes

7

réunions

98 %

de taux de participation



Connaissance des métiers de l'édition de logiciels



Expérience d'entrepreneur



Finance, contrôle & gestion des risques expertise



Finance, contrôle & gestion des risques maîtrise



Ressources humaines et relations sociales



Enjeux environnementaux et sociétaux



Dimension internationale

Ces informations sont détaillées au chapitre 4 du Document d'enregistrement universel 2023.

**PRINCIPAUX SUJETS COUVERTS
PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION EN 2023**

- Stratégie et projet d'entreprise ;
- Opérations d'acquisition et de cession ;
- Budget 2023 et orientations majeures ;
- Arrêté des comptes au 31 décembre 2022 ;
- Arrêté des comptes du premier semestre 2023 ;
- Arrêté des documents d'information financière et de gestion prévisionnelle ;
- Réalisations trimestrielles et communications financières associées ;
- Égalité professionnelle et salariale ;
- Objectifs en matière de responsabilité sociale et environnementale ;
- Composition du Conseil et de ses Comités ;
- Évaluation du fonctionnement du Conseil d'administration ;
- Approfondissement de l'implémentation des systèmes internes d'éthique et de lutte contre la corruption ;
- Qualification des administrateurs indépendants ;
- Rémunération des mandataires sociaux ;
- Rémunération des membres du Conseil ;
- Attribution d'actions gratuites aux collaborateurs de la Société ;
- Analyse du vote des actionnaires minoritaires à l'Assemblée Générale 2023 ;
- Veille juridique et réglementaire : règlement Taxinomie, loi Wasserman et directive CSRD.

L'évaluation du Conseil est détaillée dans le chapitre 4 du Document d'Enregistrement Universel 2023 (page 96).



Comité exécutif



Patrick Donovan
Chief Executive Officer
États-Unis - France



Roland Royer
Chief Customer Officer
France



Cécile Allmacher
Chief Financial Officer
France



Dominique Fougerat
EVP People & Culture
France



Vince Padua
Chief Technology & Innovation Officer
États-Unis



Marc Fairbrother
EVP Research & Development
Royaume-Uni



Paul French
Chief Marketing Officer
États-Unis

Responsabilité d'entreprise DPEF

**Axway exerce sa Responsabilité d'entreprise autour de trois engagements :
Employeur, Sociétal et Environnemental.**



**Adhésion annuelle
au Pacte mondial
des Nations unies -
Global Compact**

Labels et certifications



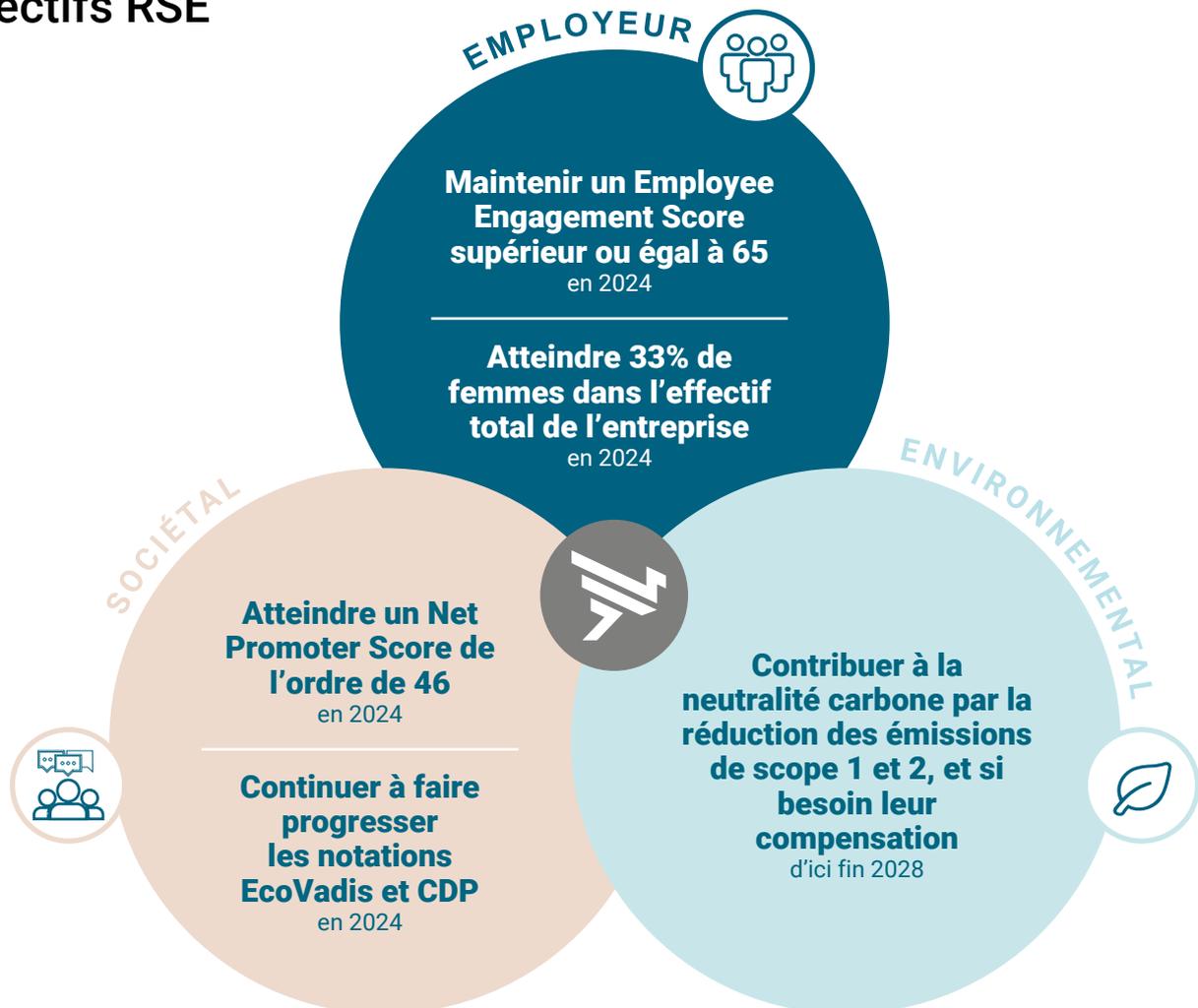
middlenext



Objectifs de Développement Durable dans lesquels Axway est engagé :



Objectifs RSE



Ces informations sont détaillées au chapitre 3 du Document d'enregistrement universel 2023.

ENGAGEMENT 2023 EMPLOYEUR

Continuer à construire l'entreprise pour laquelle nous voulons travailler

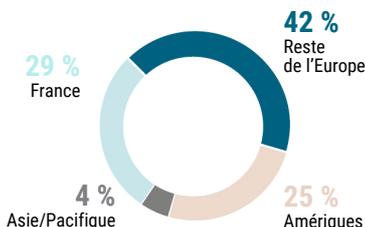
LA DIVERSITÉ AU TRAVAIL

au 31/12/2023



1 465

collaborateurs
vs. 1 525 en 2022



Femmes

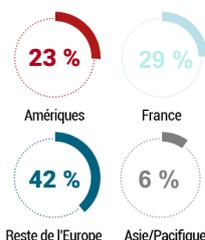
- 31 % des effectifs vs. 31 % en 2022
- 27 % des managers vs. 26 % en 2022

Personnes en situation de handicap

- 2,6 % de l'effectif France vs. 1,8 % en 2022

RECRUTEMENT

- 145 recrues vs. 202 en 2022
- 99 % de contrats à durée indéterminée
- 23 % de femmes vs. 27 % en 2022



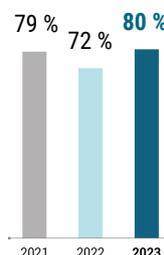
DÉVELOPPEMENT DES TALENTS

- 7 734 heures de formation vs. 9 923 en 2022
- 0,75 jours de formation par collaborateur vs. 0,93 en 2022
- 95 % de formations digitales vs. 94 % en 2022
- 75 % des salariés formés à la sécurité de l'information

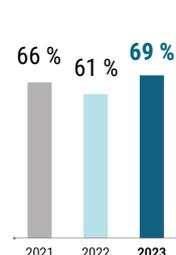
ENGAGEMENT DES COLLABORATEURS

Enquête annuelle

Taux de participation



Taux d'engagement



ENGAGEMENT 2023 SOCIÉTAL

Avoir un impact positif auprès de nos parties prenantes en tant que leader dans l'édition de logiciels

EcoVadis



SCORE GLOBAL



FAITS MARQUANTS 2023

Clients

Amélioration continue de la satisfaction des clients (NPS = 37)

Achats responsables

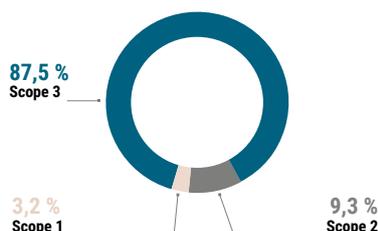
Mise en place de la Charte Fournisseurs & Partenaires

ENGAGEMENT 2023 ENVIRONNEMENTAL

Contribuer à l'atténuation du changement climatique

BILAN DE GAZ À EFFET DE SERRE (GES)

Par périmètre



Par catégorie



Intensité carbone estimée

- 7,0 TeqCO₂ par collaborateur
- 32,3 TeqCO₂ par M€ de CA

Modèle d'affaires DPEF

Notre mission

Offrir aux clients des logiciels et des services sécurisés, indispensables au succès de leurs activités et à la simplification de leurs interactions commerciales les plus complexes.

TENDANCES
SUR LES MARCHÉS
DU LOGICIEL
D'INFRASTRUCTURE



CONVERGENCE
DE SYSTÈMES
HISTORIQUES
ET DE NOUVEAUX
BESOINS DIGITAUX

Atouts

COLLABORATEURS

- 1 465 collaborateurs dans 18 pays
- Diversité de genre, d'âges, de profils, d'origines et de cultures

GOVERNANCE

- Solides capacités financières
- Historique de croissance organique et externe
- Projet d'entreprise indépendant, soutenu par des actionnaires de référence
- Gouvernance partagée entre le Conseil d'administration et le Comité exécutif
- Organisation matricielle par régions et grandes lignes de produits

PRODUITS

- Stratégie basée sur un portefeuille de produits agile et performant
- Leadership technologique reconnu
- Investissements continus en R&D
- 20 brevets déposés

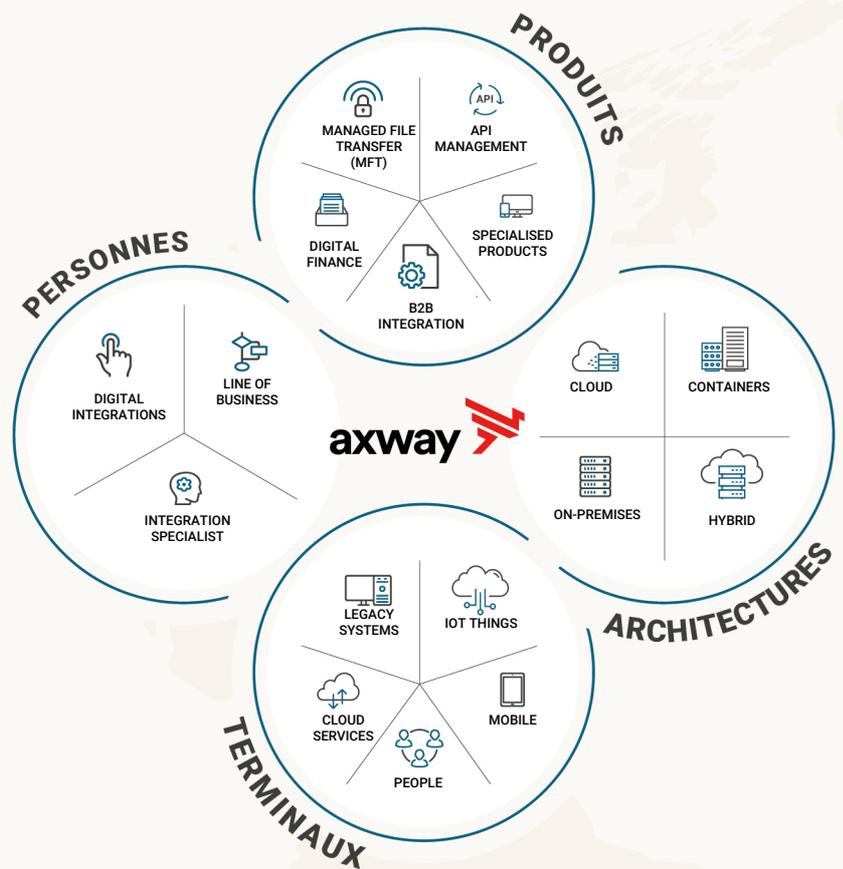
CLIENTS & PARTENAIRES

- 11 000 clients dans le monde
- Distribution des offres dans 100 pays
- Réseau mondial de partenaires

RESPONSABILITÉ D'ENTREPRISE

- Indicateurs clés de performance intégrés à la stratégie
- Engagements Employeur, Sociétal, Environnemental
- Pilotage par la Direction générale

Offres



**Engagement
Satisfaction**



Stratégie



des Collaborateurs des Clients

Création de valeur

COLLABORATEURS

- Employee engagement score : 69 %
- Recrutements : 145 collaborateurs, dont 99 % en CDI
- Formations : 1 386 collaborateurs formés
- Flexibilité des modes de travail, télétravail favorisé
- Dialogue continu entre la Direction Générale et les collaborateurs
- Actionnariat salarial : 2,86 % du capital
- Promotion de la diversité et lutte contre la discrimination

CLIENTS

- Produits reconnus par les analystes de marché
- Flexibilité des offres
- Satisfaction des clients (NPS) : 37
- EcoVadis : Silver (70/100)

ACTIONNAIRES

- Cotation Euronext Paris
- Adhésion au Code de gouvernance Middenext
- Ethifinance ESG Ratings (67/100)
- Dialogue actionnarial : Transparence et disponibilité de l'information

FOURNISSEURS

- Charte Fournisseurs & Partenaires
- Outils et Charte Éthiques
- Programmes environnementaux et d'achats responsables

PARTENAIRES

- Partenariats stratégiques, technologiques et d'innovation
- Satisfaction des partenaires (NPS) : 53

SOCIÉTÉ CIVILE

- Réduction des émissions de gaz à effet de serre scopes 1, 2, 3
- Engagement au Global Compact des Nations Unies
- Programmes sociétaux en faveur des métiers du numérique

Déclaration de Performance Extra-Financière

Introduction

En tant qu'éditeur de logiciels, Axway accompagne les grandes organisations dans leur transformation digitale et exerce sa responsabilité sociétale (RSE) autour de trois engagements : social en tant qu'Employeur, Sociétal par les relations établies avec les différentes parties prenantes de son écosystème, et Environnemental en tant qu'acteur économique sensible à l'impact de ses activités.

Plusieurs indicateurs RSE sont intégrés à la stratégie et aux ambitions d'Axway et prennent part à la performance de l'entreprise. En 2023, Axway a franchi de nouvelles étapes dans le déploiement de sa démarche RSE. Plusieurs des programmes qui supportent les engagements d'Axway ont été enrichis de nouveaux indicateurs, objectifs ou initiatives, alors que l'entreprise poursuit le déploiement de sa démarche à l'international en étendant le périmètre géographique. Ces progrès sont rendus possibles par le renforcement des pratiques RSE à différents niveaux de l'organisation.

La mesure de l'impact environnemental des activités d'Axway a, de nouveau, été un axe de travail important en 2023. Plus complète d'année en année, la mesure de l'empreinte carbone permet d'établir une base de travail actualisée en vue du pilotage de la réduction progressive des émissions et de la définition d'objectifs de décarbonation scientifiquement éprouvés. Les programmes sociaux, regroupés au sein de l'engagement Employeur, ont également progressé selon les objectifs définis autour de la féminisation des équipes et de la reconnaissance et l'accompagnement des personnes en situation de handicap. L'engagement des collaborateurs a fait l'objet, comme chaque année, d'une enquête interne auprès de l'ensemble des équipes. Les programmes relatifs à l'engagement Sociétal, riches de plusieurs partenariats avec des organismes externes œuvrant pour la diversité dans l'industrie du digital, ont tous été poursuivis, tandis que la satisfaction des clients et la transparence auprès des parties prenantes ont une nouvelle fois été des sujets centraux.

La communication interne autour des programmes RSE a fait l'objet d'une attention particulière, s'intensifiant à l'occasion de différents événements d'entreprise au cours de l'année et suscitant de nombreux échanges entre les collaborateurs et l'équipe de direction.

Pour rappel, le contexte dans lequel Axway opère, sa stratégie, le suivi des risques et la gouvernance de l'entreprise sont décrits aux chapitres 1, 2 et 4 du présent document et sont résumés ci-dessous.

2.1 Axway, un acteur engagé et responsable dans le secteur du numérique

Contexte sectoriel, stratégie et modèle d'affaires d'Axway

Les solutions logicielles d'Axway aident les entreprises à tirer le meilleur parti de leurs infrastructures informatiques en transférant, intégrant ou exposant leurs données en toute sécurité. Capitalisant sur un portefeuille de produits robuste et optimisé, les activités d'Axway ont été en croissance sur l'exercice 2023.

L'organisation matricielle des activités, par ligne de produits et par géographie, porte ses fruits en améliorant l'efficacité globale de l'entreprise. Les entités sont soutenues par des équipes de Recherche & Développement, de gestion de produit et de Marketing qui complètent la chaîne de valeur de l'entreprise.

Dans un contexte sectoriel compétitif, Axway entretient ses atouts d'innovation, de capital humain et de responsabilité d'entreprise à travers :

- une organisation centrée sur ses clients, dont la satisfaction est évaluée en continu à travers le Net Promoter Score (NPS) ;
- un portefeuille de produits agile et performant, reconnu par les analystes de marché ;
- des investissements d'innovation significatifs à travers d'importantes équipes de Recherche & Développement ;

- un contact permanent entre la Direction Générale et les collaborateurs, entretenu par de nombreuses interactions et une enquête d'engagement annuelle ;
- le développement des talents, coordonné par une structure dédiée, l'Axway University ;
- une mission, une vision et des objectifs partagés avec l'ensemble des collaborateurs et des parties prenantes de l'entreprise ;
- une flexibilité des modes de travail, un cadre de travail harmonieux et sécurisant ;
- des indicateurs et programmes RSE intégrés à la stratégie de l'entreprise et aux objectifs des collaborateurs ;
- une gouvernance équilibrée et une structure actionnariale garantissant un projet d'entreprise indépendant.

L'ambition d'Axway est de s'inscrire comme un leader engagé et responsable dans l'industrie du logiciel d'entreprise.

Principaux facteurs de risques d'Axway, dont ceux liés à la responsabilité d'entreprise

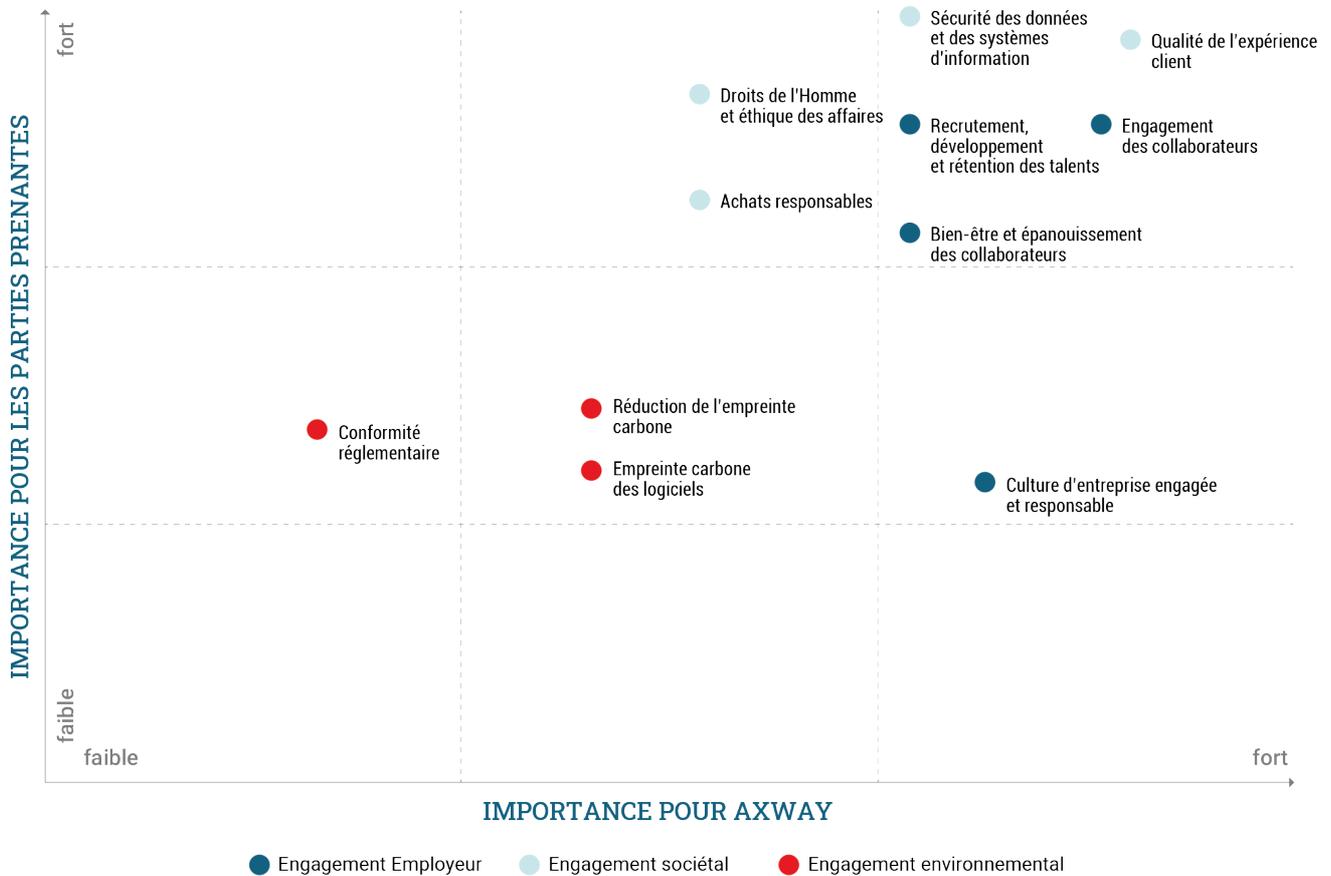
Les facteurs de risque d'Axway sont détaillés dans le chapitre 2 du présent document. Le tableau ci-dessous résume les quatre catégories de risques identifiées par l'entreprise et détaille, le cas échéant, les indicateurs et programmes RSE qui y sont associés.

Catégories de risques	Principaux risques	Criticité	Programmes et indicateurs RSE
Risques liés au marché d'Axway	• Risques de manque d'innovation et de non-anticipation des évolutions du marché	• Élevée	• Net Promoter Score (NPS), mesure de satisfaction clients
	• Risques d'érosion de la base clients et de non-renouvellement de contrats de Maintenance et de Souscription	• Élevée	• Formations des collaborateurs
	• Risques liés à la mise en marché des produits et solutions	• Moyenne	
Risques liés à l'activité et à l'organisation d'Axway	• Risques liés à la capacité d'attirer, de développer, d'impliquer, de récompenser et de fidéliser les talents	• Moyenne	• Employee Engagement Score
	• Risques de défauts techniques dans le développement des produits et d'erreurs de production	• Moyenne	• Programmes Diversité H/F et Handicap • Développement des talents
Risques liés à la sécurité	• Risques liés à la sécurité de l'information, à la sécurité des logiciels et à celle des applications internes	• Élevée	• Certifications (ISO 27001, AICPA/SOC2 Type II, Common Criteria, ISO 9001) et formations à la sécurité
Risques juridiques et de conformité	• Risques liés à la protection de la propriété intellectuelle	• Moyenne	• Code de gouvernance Middelnext • Charte Éthique • Charte Fournisseurs & Partenaires
	• Risques liés à la conformité aux différentes réglementations – intégrant les risques environnementaux	• Moyenne	• Bilan des émissions de gaz à effet de serre

Parties prenantes d'Axway

En tant qu'éditeur de logiciels, Axway interagit en responsabilité et selon les règles d'éthique des affaires, avec de nombreuses parties prenantes au sein de son écosystème : collaborateurs, clients, partenaires, fournisseurs, actionnaires, investisseurs et organisation de la société civile. La matrice de matérialité présentée ci-après articule les principales attentes des parties prenantes d'Axway et leur niveau d'importance pour l'entreprise.

Matrice de matérialité des enjeux RSE d'Axway par niveau d'importance pour l'entreprise et ses parties prenantes

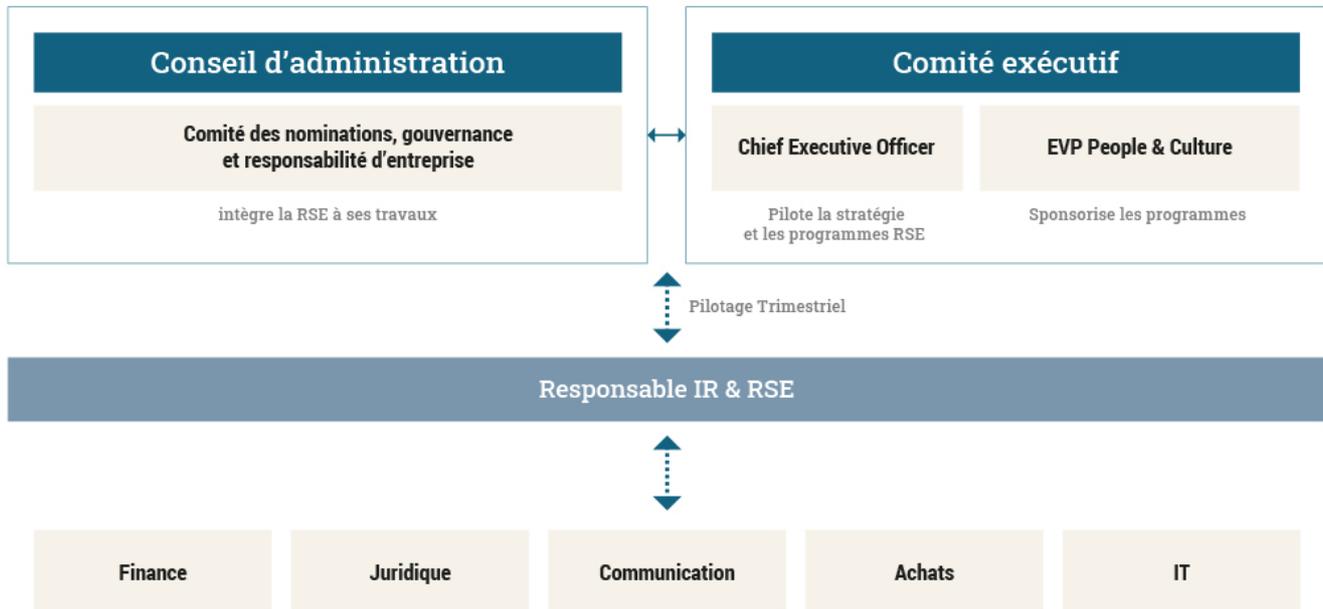


Social-Employeur	Sociétal	Environnemental
Recrutement, développement et rétention des talents : Attirer et retenir les talents, leur donner les moyens de grandir	Qualité de l'expérience clients : Maintenir une position de leader reconnu en maximisant la satisfaction des clients	Réduction de l'empreinte carbone : Contribuer à la neutralité carbone par la réduction des émissions de gaz à effet de serre
Engagement des collaborateurs : Dialoguer avec les collaborateurs et répondre à leurs attentes	Sécurité des données et des systèmes d'information : Entretenir l'excellence dans la protection des données de l'entreprise et de son écosystème	Empreinte carbone des logiciels : Mesurer l'empreinte carbone des logiciels vendus par Axway
Bien-être et épanouissement des collaborateurs : Assurer de bonnes conditions de travail et offrir un cadre sain et stimulant	Droits de l'Homme et éthique des affaires : Conduire les activités en toute intégrité et dans le respect des droits de l'Homme	Conformité réglementaire : Se conformer à l'évolution rapide des réglementations environnementales
Culture d'entreprise engagée et responsable : Faire adhérer les collaborateurs aux valeurs et engagements de l'entreprise	Achats responsables : Faire adhérer les partenaires et fournisseurs aux principes d'intégrité et aux engagements sociaux, sociétaux et environnementaux de l'entreprise	

Gouvernance d'Axway et dispositif RSE

La gouvernance d'Axway s'articule autour du Conseil d'administration et du Comité Exécutif et selon les recommandations du Code de gouvernance Middlenext auquel Axway adhère depuis 2013.

La Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE), ses objectifs, ses programmes et ses avancements sont pilotés par le Directeur Général dans un cycle de réunions trimestrielles et présentés aux membres du Conseil d'administration *a minima* deux fois par an au sein du Comité des nominations, gouvernance et responsabilité d'entreprise.



Publications, outils et référentiels RSE

Publications et outils

La Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF) annuelle présente la politique, les programmes, les indicateurs et le suivi de la performance RSE d'Axway.

Le Rapport RSE annuel, extrait de la déclaration de performance extra-financière, comprend également la lettre d'engagement du Directeur Général auprès du Global Compact des Nations unies.

Axway a mis en place des processus formalisés, soutenus par des politiques d'entreprise, des adhésions ou des labellisations, dans les domaines suivants :

- droits de l'homme, éthique et anticorruption : engagement auprès du Global Compact des Nations unies, charte éthique, dispositif de lanceur d'alerte, charte Partenaires et Fournisseurs, formations ;
- satisfaction clients : enquêtes de satisfaction auprès des clients et mesure NPS (Net Promoter Score), formations ;
- engagement des collaborateurs : enquête interne annuelle ;
- sécurité numérique : chartes, labellisations, normes et formations de sécurité et cybersécurité interne et externe ;
- achats responsables : évaluation des fournisseurs à travers le processus contractuel (charte Partenaires et Fournisseurs, charte éthique), mesure de l'impact carbone achats ;
- Bourse et gouvernance : respect d'un Code de déontologie boursière, adhésion au code de gouvernance Middlenext ;
- protection de la vie privée : procédures de protection des données, respect de l'équilibre vie professionnelle/vie privée ;

- responsabilité d'entreprise et environnement : matrice de matérialité et audit des indicateurs RSE ; mesure annuelle des émissions via un bilan GES, initiatives de réduction des émissions.

Évaluations et normes RSE

Axway répond chaque année à différentes évaluations et normes RSE, dont en 2023 :

- EcoVadis, plateforme d'évaluation des performances RSE et achats responsables ;
- EthFinance ESG Ratings (ex-Gaïa Research) référentiel de notation ESG
- CDP – *Climate Disclosure Project* ;
- COP, Communication sur les progrès autour du *Global Compact* des Nations unies
- Normes ISO/IEC 9001 et 27001, AICPA SOC2, audit de qualité et de sécurité.

Référentiels RSE

Le GHG Protocol, Protocole de gaz à effet de serre, établit un cadre normalisé international pour mesurer et réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) ;

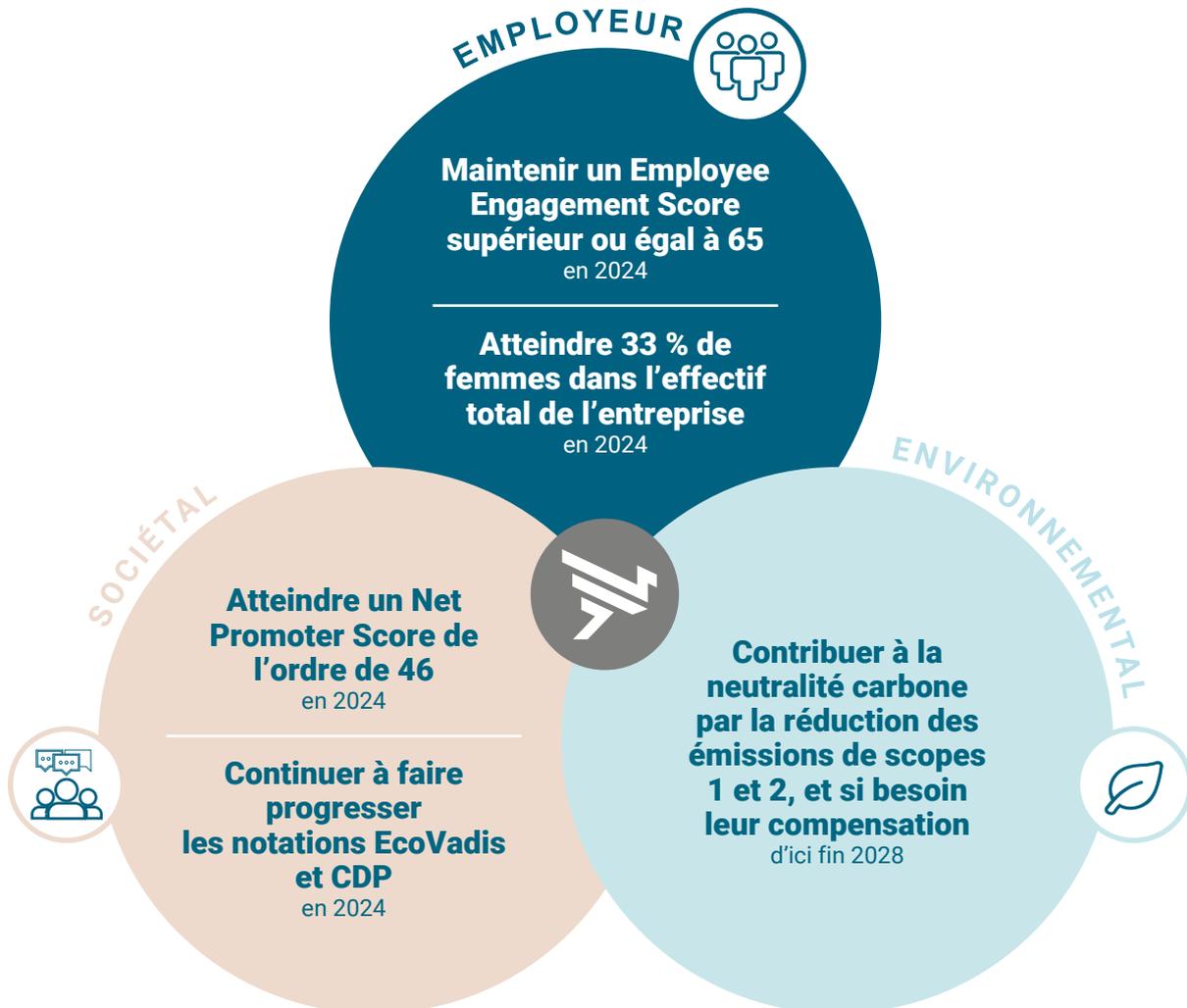
ODD : Objectifs de Développement Durable définis par les Nations unies.

Les engagements RSE d'Axway – Employeur, sociétal et environnemental – répondent à 11 des 17 Objectifs de Développement Durable – ODD – définis par l'Organisation des Nations unies :



Objectifs RSE d'Axway

En 2024, Axway s'est fixé des objectifs RSE autour de trois engagements : Employeur, Sociétal et Environnemental. Pour chaque engagement, l'entreprise s'est fixé des objectifs spécifiques, quantifiables et précisant des dates d'échéance :



2.2 Engagement Employeur : continuer de construire l'entreprise pour laquelle nous voulons travailler

2.2.1 Évolution des objectifs Employeur

Objectifs fixés en 2021	Contexte et programmes 2023	Base 2021	Score 2023	Objectifs 2023
Engagement des collaborateurs > 70 %	Enquête annuelle auprès des collaborateurs	66 %	69 %	> 70 %
33 % de femmes dans l'effectif	Renforcement des processus de recrutement et de rétention	30 %	31 %	33 %
+25 % de personnes en situation de handicap	Renforcement des processus d'intégration et de reconnaissance	8	11 (+ 38 %)	+ 25 %

2.2.2 Programmes réalisés en 2023

2.2.2.1 Promouvoir la diversité et garantir la non-discrimination

Le secteur de l'édition de logiciels, de par sa portée mondiale et ses standards internationaux de formation, accueille des personnes de tous horizons culturels et géographiques en se focalisant sur les compétences des individus. L'industrie du numérique attire des talents issus de filières très diverses : scientifiques, commerciales, artistiques, littéraires ou encore des autodidactes formés au sein de communautés numériques.

De par sa recherche permanente d'innovation, le secteur du numérique révolutionne les pratiques sectorielles, les modèles d'affaires, et plus largement la gestion des entreprises. Il découle de la forte croissance de l'industrie une pénurie de talents. Le recrutement est un défi permanent pour l'ensemble des acteurs du marché.

Parallèlement, l'équilibre hommes-femmes peine à s'améliorer et la féminisation des filières de formation aux métiers du numérique demeure faible partout dans le monde. L'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap est également limité malgré le développement de programmes d'insertion plus complets à l'échelle de certains pays.

Axway s'engage dans le maintien de valeurs éthiques et sociales fortes en soutenant différents programmes académiques, de mentorats, caritatifs ou de réinsertion, qui font de la diversité un enjeu central.

Déjà positionnée au-dessus de la moyenne des entreprises du secteur depuis plusieurs années, Axway s'était donné pour ambition, début 2021, d'accroître la part des femmes dans ses effectifs pour atteindre 33 % à fin 2023. Avec 31,2 % de taux de féminisation des effectifs en fin d'exercice, l'entreprise n'a pas atteint son objectif initial. Les nombreuses initiatives engagées ont cependant permis d'identifier plusieurs axes d'amélioration à explorer. Les efforts se poursuivront donc dans les années à venir pour tendre vers un tiers de femmes dans le total des effectifs d'Axway.

Dans le même temps, en France, Axway s'est fixé pour objectif d'augmenter le nombre de collaborateurs en situation de handicap de 25 % entre 2021 et fin 2023. Cet objectif a été dépassé puisque le nombre de salariés en situation de handicap est passé de 8 en 2021 à 11 fin 2023. Les efforts d'accompagnement se poursuivront dans les années à venir alors que, début 2024, la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé a été attribuée à un autre salarié, portant leur nombre à 12 personnes en France.

Diversité et non-discrimination

Égalité hommes-femmes

Politique générale

Axway respecte des règles éthiques strictes en matière de non-discrimination et met en place des programmes pour réduire les inégalités dans les 18 pays où l'entreprise est présente. Axway respecte les lois de chaque pays où l'entreprise opère et s'engage à promouvoir la diversité et la non-discrimination, particulièrement auprès de ses collaborateurs.

Des formations et campagnes d'information internes sensibilisent chacun aux bonnes pratiques en matière de diversité, d'anti-harcèlement et d'éthique dans la pratique des affaires.

En France, depuis plusieurs années, Axway publie l'index d'égalité professionnelle femmes-hommes mis en place par le ministère du Travail. Aux États-Unis, Axway respecte le programme *Equal Opportunity Employer*.

Actions réalisées en 2023

Cette année, les travaux ont porté sur :

- la réalisation d'un état des lieux quantitatif et analyse des effectifs féminins par pays, par métiers, qualifications, positionnement hiérarchique et niveau de performance individuelle ;
- l'identification des actions et des axes de communication pouvant favoriser le recrutement et la fidélisation des collaboratrices ;
- la collaboration avec des associations, des universités et des organismes de formation chargés de l'éducation aux métiers du numérique auprès des femmes ;
- l'organisation d'événements internes pour promouvoir les talents féminins ;
- le partage des initiatives lors de communications internes par la Direction Générale.

Part des femmes dans les effectifs	2023	2022	2021
Effectif total	31 %	31 %	30 %
Conseil d'administration	43 %	43 %	43 %
Comité Exécutif	29 %	29 %	25 %
Managers (au moins une personne à manager)	27 %	26 %	27 %
Part des femmes dans le recrutement	23 %	27 %	33 %

Fin 2023, l'effectif d'Axway était constitué de 31,2 % de femmes et de 68,8 % d'hommes, ce qui représente une légère hausse de la part des femmes par rapport à fin 2022 (31,0 %). Les efforts continus déployés dans l'ensemble de l'entreprise, notamment à travers l'attention portée au recrutement et à la rétention, n'ont permis que de stabiliser le taux de féminisation de l'effectif. En 2023, 23 % des personnes embauchées étaient des femmes.

Personnes en situation de handicap

Politique générale

Axway est engagé en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap en France depuis plusieurs années et cherche à étendre ses pratiques dans plusieurs autres pays où l'entreprise opère.

Deux axes de travail ont permis l'atteinte de cet objectif :

- la facilitation du recrutement de personnes en situation de handicap ;
- l'assistance dans le processus de reconnaissance des statuts de personne en situation de handicap pour les collaborateurs déjà présents dans l'entreprise.

En dédiant des ressources à ces travaux, Axway renforce sa politique inclusive et promeut l'égalité des chances parmi ses effectifs et candidats. Cela se matérialise notamment par des formations.

Six modules de formation sont proposés aux collaborateurs et recommandés dans le cursus d'intégration des nouveaux embauchés. Ils sont disponibles en anglais et/ou en français et portent sur les thèmes qui vont de la découverte des notions principales autour du handicap, à la prise en compte du handicap dans l'entreprise, la collaboration au quotidien avec un salarié en situation de handicap, ou encore l'accessibilité numérique.

Et par des initiatives de recrutement ciblées :

- mention « entreprise handicap accueillante » dans toutes les offres d'emploi ;
- diffusion des offres d'emploi sur les plateformes de recrutement favorisant le recrutement de personnes en situation de handicap ;
- espace intranet handicap et recrutement.

Accord et dispositif Handicap 2021-2023 (France)

Le dispositif Handicap chez Axway en France est défini dans le cadre de l'accord handicap 2021-2023 qui regroupe toutes les entreprises du groupe Sopra Steria, opérant en France, pour favoriser l'insertion des personnes reconnues en qualité de travailleurs handicapés (RQTH). Le dispositif comprend notamment :

- un référent handicap ainsi qu'un responsable du département Ressources Humaines en charge d'accompagner les collaborateurs faisant personnellement ou indirectement face à une situation de handicap ;
- un accompagnement personnalisé des collaborateurs en situation de handicap : aménagements spécifiques, équipements, organisation du temps de travail, autorisations d'absence pour suivi médical et accompagnement dans l'ensemble des démarches administratives nécessaires pour faire reconnaître leur statut de travailleur handicapé ;
- un statut de « proche aidant » pour les collaborateurs accompagnant un proche en situation de handicap. Ce statut leur donne accès à un soutien financier, une flexibilité dans leurs horaires de travail, des autorisations d'absence et un aménagement dans leurs conditions de travail.

Un nouvel accord reprenant tous ces points a été signé en octobre 2023 pour la période 2024-2026.

Actions réalisées en 2023

En 2023, Axway a renforcé son programme pour mettre en avant les compétences des personnes en situation de handicap.

En France, l'entreprise a participé à plusieurs initiatives :

- les rencontres HanDigital Week 2023 pour réduire les préjugés et mettre en avant la compétence des personnes plutôt que leur handicap ;
- le Café du handicap pour sensibiliser sur le handicap et informer sur la politique Handicap de l'entreprise ;
- un DuoDay, réalisé depuis plusieurs années, en France et dans d'autres pays européens (Belgique, Finlande, Portugal, Allemagne, Luxembourg) qui consiste à former des duos : une personne en situation de handicap et un professionnel volontaire dans l'entreprise.

Dans cinq autres pays où Axway est implanté, les États-Unis, l'Allemagne, la Roumanie, la Bulgarie et l'Irlande, plusieurs travaux et actions ont été menés :

- analyse de la réglementation locale de chaque pays en matière de reconnaissance de handicap ;
- état des lieux des initiatives locales auprès de personnes en situation de handicap ;
- réflexion globale quant à l'adhésion à un label reconnaissant à Axway un statut d'entreprise handicap accueillante.

En outre, l'acquisition au cours de l'année d'une société française comptant plusieurs salariés RQTH a été l'occasion pour Axway de confirmer l'efficacité de ses processus d'intégration.

Chiffres clés Personnes en situation de handicap (France)	2023	2022	2021
Part des personnes reconnues en situation de handicap dans l'effectif	2,55 %	1,82 %	1,72 %
Nombre de personnes reconnues en situation de handicap dans l'effectif	11	8	8
Nombre de personnes en cours de reconnaissance de travailleur handicapé en France	1	1	1
Nombre de collaborateurs disposant d'un statut d'aidant	12	10	8
Nombre de jours de congé supplémentaires offerts pour le statut aidant de collaborateurs	6	6	6
Nombre de jours utilisés par les collaborateurs aidants	37	NA	NA

2.2.2.2 Recruter des talents très convoités

Dans un secteur où le nombre de postes à pourvoir est bien supérieur à la demande, et cela dans de nombreux pays, la concurrence aux offres d'emploi reste vive. En 2023, l'attractivité d'Axway s'est confirmée à travers 145 recrutements (hors acquisitions). En parallèle, l'acquisition des sociétés AdValvas (Belgique) et Cycom Finances (France) ont conduit à l'intégration de 17 nouveaux collaborateurs.

Recrutements

Politique générale

La politique de recrutement d'Axway est menée selon les engagements de non-discrimination et de promotion de la diversité comme décrit en début de chapitre. Depuis plusieurs années, Axway a développé un programme d'attractivité des talents qui se déploie au travers de nombreuses initiatives, parmi lesquelles :

- relations avec les écoles : avec 10 universités et écoles d'ingénieurs dans différents pays, Axway participe plusieurs fois par an à des forums permettant de se faire connaître des étudiants en proposant de nombreux stages. Axway a également recours à des plateformes de recrutement spécialisées comme *Welcome to the Jungle* ;
- stages, apprentissages, alternances : Axway offre chaque année, et dans plusieurs pays, des opportunités de stages, d'apprentissages et d'alternances permettant à de jeunes recrues de compléter leurs formations au cours ou à l'issue de leurs études. Ils se voient proposer, dès que possible, des contrats d'embauche à la fin de leur expérience ;
- programme 3 ans/3 métiers : en France, Axway poursuit son programme au cours duquel les alternants et les apprentis découvrent successivement les métiers de la Recherche et du Développement, des Services et du Support Client. Créé en 2015, ce programme a déjà permis d'accueillir 16 alternants. .

Axway recrute quasiment exclusivement en contrats à durée indéterminée, sauf dans le cas de remplacements temporaires. Compte tenu de l'activité d'Axway, la quasi-totalité des embauches concerne des profils issus de formations académiques supérieures dès la fin de leurs études. Pour les embauches des collaborateurs plus âgés, l'expérience professionnelle et l'expertise sont les critères clés de recrutement.

Pour valoriser la cooptation et faire de ses collaborateurs ses ambassadeurs, l'entreprise a poursuivi son programme qui consiste à encourager les collaborateurs à proposer aux membres de leurs réseaux de rejoindre Axway.

Actions réalisées en 2023

En 2023, Axway a su recruter des profils variés, majoritairement des ingénieurs ou des commerciaux, pour un total de 145 personnes. La part de CDI dans l'effectif total a de nouveau progressé en 2023 pour désormais représenter 99 % des contrats malgré un contexte économique incertain.

Il est à noter que, au cours de l'année, Axway a accueilli 12 stagiaires et apprentis dont 5 ont été embauchés à la fin de leur période d'apprentissage. Par ailleurs 3 collaborateurs ont été recrutés par cooptation.

Recrutements par zone géographique	2023	2022	2021
Nombre total de personnes recrutées	145	202	204
Amériques	23 %	26 %	27 %
France	29 %	25 %	22 %
Reste de l'Europe	42 %	39 %	47 %
Asie/Pacifique	6 %	10 %	4 %

Recrutements tranches d'âge	2023	2022	2021
Nombre total de personnes recrutées	145	202	204
Âge moyen de recrutement	37	35	37
Moins de 25 ans	12 %	19 %	11 %
25 à 35 ans	38 %	46 %	47 %
36 à 45 ans	28 %	17 %	22 %
46 à 55 ans	16 %	13 %	16 %
Plus de 56 ans	6 %	5 %	4 %

Stagiaires et apprentis	2023	2022	2021
Nombre d'apprentis et de stagiaires	12	26	21
Embauches consécutives à un stage ou une alternance	5	4	4

2.2.2.3 Tenir compte des attentes des collaborateurs

Depuis 2016 Axway organise régulièrement des enquêtes d'engagement *Axway Voice Survey* auprès de ses collaborateurs. L'objectif est de mesurer l'engagement de ces derniers à travers l'Employee Engagement Score et d'identifier des axes d'amélioration pour, dans un second temps, pouvoir déployer des plans d'actions associés. En plus de l'enquête annuelle, des échanges sont organisés tout au long de l'année via :

- des groupes de travail par équipes, animés par les managers ;
- des séquences de dialogue périodiques avec la Direction Générale, ouvert à tous les collaborateurs ;
- des roadshows internes, par zone géographique, animés par des membres de la Direction Générale.

En 2023, ces échanges se sont poursuivis et ont de nouveau permis de partager la stratégie et les actualités d'Axway avec les collaborateurs, tout en échangeant sur les initiatives déployées jusqu'alors. Le Directeur Général a ainsi organisé 13 séquences d'échanges au cours de l'année, sous l'appellation « *CEO Office Hours* », qui ont réuni en moyenne 300 collaborateurs pour des discussions libres sous forme de questions-réponses. Les plus récents échanges ont notamment porté sur la raison d'être d'Axway, les modes de travail, l'utilisation des locaux, les programmes RSE ou encore l'impact environnemental de la société.

La Direction Générale communique également chaque trimestre auprès de l'ensemble des collaborateurs, sous la forme d'une réunion virtuelle ouverte à tous, à l'occasion des présentations trimestrielles des résultats financiers de l'entreprise.

L'indicateur d'engagement des collaborateurs

Le niveau d'engagement des collaborateurs mesuré par l'*Employee Engagement Score* est un des critères qualitatifs de la rémunération variable du Directeur Général et est devenu, depuis 2022, un critère de rémunération variable pour tous les top managers de l'entreprise.

	2023	2022	2021
Part des collaborateurs intéressés à l' <i>Employee Engagement Score</i>	2,4 %	2,1 %	0

Méthodologie de l'enquête d'engagement

Selon la méthodologie de l'enquête, une participation minimale de 30 % des collaborateurs est nécessaire pour que l'enquête soit représentative, 65 % étant considérés comme un bon taux de participation.

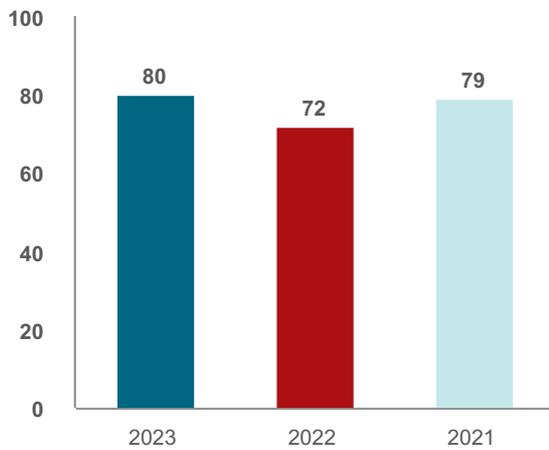
Il est reconnu qu'une entreprise, pour atteindre ses objectifs et créer un cercle vertueux avec ses collaborateurs, a besoin d'un engagement de 60 % ou plus. L'atteinte d'un tel score reflète le fait qu'une majorité de collaborateurs sont positivement engagés par rapport aux objectifs de l'entreprise.

Septième édition de l'enquête Axway Voice Survey

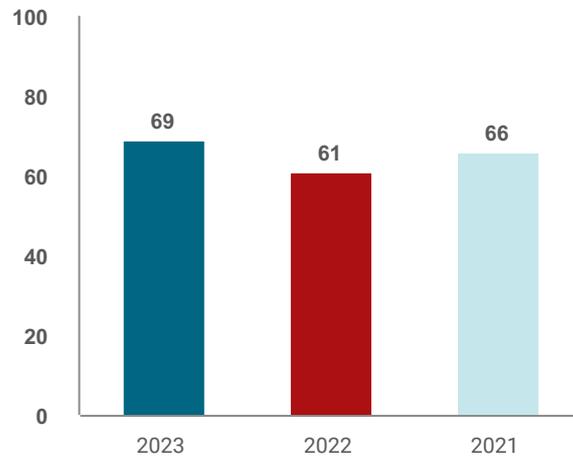
La septième édition de l'enquête s'est déroulée du 16 au 30 janvier 2024. Lors de cette édition d'*Axway Voice Survey* le score d'engagement s'est établi à 69 % avec une participation des collaborateurs à hauteur de 80 %.

La forte amélioration du taux d'engagement des collaborateurs s'explique par l'effort de partage d'information accru et régulier de la part de la Direction, ainsi que par l'implication et la responsabilisation des managers tout au long de l'année dans le déploiement de plans d'actions ciblés.

Taux de participation à l'enquête interne (en %)



Taux d'engagement des collaborateurs (en %)



L'enquête d'engagement constitue un outil de mesure critique pour la gestion de l'entreprise et offre une possibilité essentielle aux collaborateurs de faire entendre leur voix. L'exploitation des résultats de l'enquête annuelle conduit les managers à déterminer des plans d'actions spécifiques, sur les thèmes qui ont l'impact le plus fort sur le niveau d'engagement.

Axway garde pour ambition de maintenir un *Employee Engagement Score* supérieur ou égal à 65 en 2024.

2.2.2.4 Développer les talents et les expériences de chacun

Le développement des compétences des collaborateurs est une priorité pour Axway. À travers des dispositifs de formation et de partage d'expérience, l'entreprise investit en continu dans l'enrichissement de ses talents. Au sein des équipes, avec les clients, les partenaires, les fournisseurs, mais aussi auprès de la société civile, les collaborateurs d'Axway vivent des expériences riches au rythme de la digitalisation des grandes entreprises.

Développement des compétences et mobilité interne

Politique générale

Axway s'attache à développer de façon continue les compétences de ses salariés : l'entreprise investit dans leur formation et s'efforce de promouvoir leur évolution en interne.

Axway University est le portail interne de développement des talents chez Axway. L'offre de formation se concentre sur les activités critiques pour le succès d'Axway : expertise technique, montée en compétences des équipes commerciales, développement personnel, management, éthique des affaires ou encore sécurité. L'offre de formation est déclinée en format digital ou présentiel. Axway University utilise une plateforme de formation *Learning Management System* (LMS) accessible aux clients, aux partenaires et aux collaborateurs, les formations sont également disponibles depuis le réseau social interne d'Axway.

En réponse aux attentes exprimées par les collaborateurs lors des premières éditions des enquêtes internes d'engagement, Axway poursuit une politique volontariste de mobilité interne pour tous les collaborateurs. Les offres de mobilité interne sont visibles par tous les collaborateurs. En effet, en se rendant sur la page Carrière *Make your Move* du réseau interne, chacun peut accéder au portail de candidature. De plus, tous les 15 jours, la newsletter interne met en avant certaines offres pour maximiser leur visibilité. La politique de mobilité interne et les règles pour en bénéficier sont disponibles en divers formats et diffusées de façon régulière.

Actions réalisées en 2023

Au total, 7 734 heures de formation ont été dispensées en 2023 au profit de 1 386 collaborateurs, soit 0,75 jour en moyenne.

Tout au long de l'exercice, de nouvelles opportunités de postes ont été ouvertes du fait de la réorganisation de la structure de l'entreprise autour de ses principales lignes de produits. Au total, 274 collaborateurs ont évolué en interne en 2023, soit en bénéficiant d'une promotion, soit en changeant de poste.

Formations	2023	2022	2021
Nombre total d'heures de formation	7 734	9 923	13 680
Part de formations en format digital	95 %	94 %	98 %
Nombre de collaborateurs formés	1 386	1 469	1 946
Nombre de jours moyen de formation par collaborateur	0,75	0,93	1,14
Budget de formation (en euros)	750 000	750 000	750 000

Nombre de collaborateurs ayant suivi une formation	2023	2022	2021
Formation égalité, mixité, stéréotype de genres et anti-harcèlement	15	464	64
Formation/programmes santé et sécurité	8	33	48
Formation éthique des affaires et anticorruption	222	334	375
Formation sécurité informatique/cybersécurité	1 099	1 256	2 252

S'évaluer pour progresser

Axway a poursuivi en 2023 sa démarche globale de management continu de la performance adoptée en 2019 et reposant sur un dialogue constant entre collaborateur et manager. Cette démarche s'appuie sur le dispositif *Conversation/Feedback/Recognition* (CFR) qui encourage le dialogue permanent et les échanges réguliers entre manager et collaborateur tout au long de l'année. Les collaborateurs doivent recevoir le plus fréquemment possible, de la part de leur manager, un retour d'information sur leur travail, si possible en temps réel, et sont invités régulièrement à participer à des réunions de suivi de leurs carrières.

Évaluer ses talents

Politique générale

Axway déploie au niveau mondial une revue des talents, sur l'ensemble de l'effectif, pour évaluer et échanger sur la performance et le potentiel de chacun des collaborateurs. Réalisé de façon collective et partagé par les managers et les responsables Ressources Humaines, cet exercice annuel permet d'identifier les talents clés et les actions de développement et de formation nécessaires à l'évolution de chaque collaborateur.

Axway poursuit en parallèle démarche *Objectives and Key Results* (OKR) qui permet aux managers de piloter collectivement la performance des équipes en déclinant les objectifs stratégiques par activité, jusqu'aux résultats clés partagés chaque trimestre.

Soucieuse de maintenir un management continu de la performance auprès de l'ensemble des collaborateurs, l'entreprise a conçu, dès 2020, des modules de formation pour initier les équipes aux bonnes pratiques de gestion.

Depuis 2014 et conformément à la législation, Axway a également mis en place en France un entretien professionnel qui a lieu tous les deux ans. Ce rendez-vous du collaborateur avec un professionnel des Ressources Humaines permet d'envisager ses perspectives d'évolution professionnelle, tant en termes de qualifications que d'emploi, et de discuter de ses aspirations.

Actions réalisées en 2023

Pour la quatrième année consécutive, l'immense majorité des salariés d'Axway ont bénéficié d'une talent review soit 1 394 collaborateurs représentant 96% des effectifs.

Revue des talents et entretiens de carrière	2023	2022	2021
Nombre de Talent Reviews menés dans l'année	1 394	1 615	1 703
Part de l'effectif total ayant bénéficié de Talent Review	96 %	96 %	94 %

2.2.2.5 Reconnaître et valoriser les talents

L'objectif d'Axway est d'écrire une histoire commune avec ses collaborateurs et de fidéliser ses équipes grâce à un projet d'entreprise à long terme, créateur de valeur pour tous. Cela se reflète par l'ancienneté moyenne constatée chez Axway (9 ans), alors que l'entreprise évolue dans un environnement particulièrement compétitif.

La politique de rémunération d'Axway s'inscrit en cohérence avec son secteur d'activité, selon les pays, mais aussi à travers l'évaluation de la performance et du potentiel de chacun des collaborateurs.

Reconnaître les talents

Politique générale

Les collaborateurs d'Axway sont essentiels à sa réussite et constituent le principal levier de sa performance. Axway s'efforce de constamment progresser et d'adapter son organisation afin d'offrir un environnement de travail sûr, inclusif et attractif pour ses équipes.

Dans son ambition de reconnaître ses talents à leur juste valeur, Axway procède à des augmentations de salaire selon une politique d'individualisation, pratiquée de façon équitable et identique dans tous les pays où travaillent des salariés. En France, les salariés sont éligibles à l'intéressement ainsi qu'à un Plan d'Épargne Entreprise.

Axway participe, selon les lois et bonnes pratiques de chaque pays, à des régimes de retraite et d'aménagement de fin de carrière, ainsi qu'à des régimes de prévoyance offrant différentes garanties complémentaires à ses collaborateurs, souvent au-delà des dispositions réglementaires imposées par les différents pays.

Afin d'associer les collaborateurs au projet de transformation de l'entreprise, Axway réalise régulièrement des attributions d'actions gratuites pour ses collaborateurs. Au total, la part des actions détenues par les salariés d'Axway représentait 2,86 % du capital de l'entreprise fin 2023.

Chez Axway, la fidélité des collaborateurs est récompensée. Les collaborateurs travaillant chez Axway depuis 3, 5, 10, 15, 20, 25, 30 ans voire 35 ou 40 ans sont honorés pour leur fidélité à l'entreprise au cours d'un événement convivial intitulé *Length of Service*, une initiative pratiquée sur tous les sites d'Axway.

Actions réalisées en 2023

En 2023, Axway a mis l'accent sur le dialogue avec ses collaborateurs pour renforcer leur reconnaissance. Cela s'est matérialisé par plusieurs initiatives :

- **CEO Office Hours** : initiées en 2022, ces réunions organisées en format digital, libres d'accès, permettent de poser des questions directement au Directeur Général et aux membres du Comité Exécutif d'Axway. Les sujets portent sur la stratégie, des questions opérationnelles, ou encore sur l'actualité de l'entreprise. 13 réunions se sont tenues en 2023, rassemblant en moyenne 300 collaborateurs.
- **Réunions All Hands** : animées par différents membres du Comité Exécutif, ces présentations à l'ensemble des collaborateurs se sont poursuivies en 2023 au rythme de l'actualité de l'entreprise. En plus de la performance économique et de l'évolution de la stratégie ou des offres, de nouveaux thèmes ont été abordés au cours de l'année, notamment autour des engagements RSE d'Axway.
- **Executive Roadshows** : rencontres à l'initiative des membres de la Direction Générale avec les collaborateurs des différentes entités. En 2023, ces dernières ont principalement eu lieu au cours du premier trimestre dans le cadre de différentes réunions de lancement de l'année autour de la stratégie commerciale ou du développement des produits.

En 2023, 394 collaborateurs ont été célébrés pour leur ancienneté dans l'entreprise à l'occasion d'événements *Length of Service*,

2.2.2.6 Qualité de vie au travail

Flexibilité des modes de travail : Future of Work

Avant même le contexte international de pandémie, le télétravail était une pratique très répandue chez Axway, notamment aux États-Unis. En effet, 37 % des collaborateurs Axway basés aux États-Unis travaillaient déjà à distance en 2019.

Depuis 3 ans, Axway a adopté un nouveau modèle de travail flexible et durable baptisé *Future of Work*. Ce dispositif répond aux attentes exprimées par les collaborateurs au fil des enquêtes et du dialogue interne, et vise à contribuer, pour chacun, à un bon équilibre entre vie privée et vie professionnelle, dans les meilleures conditions d'épanouissement.

Élaboré avec l'ensemble des collaborateurs via deux enquêtes internes, des groupes de travail locaux et les représentants du personnel dans les pays qui en étaient dotés, le dispositif *Future of Work* permet de travailler 60 % du temps à distance et 40 % du temps sur site, dans l'un des bureaux Axway.

Cette flexibilité s'appuie notamment sur :

- une coordination constante entre les collaborateurs et les managers pour définir conjointement comment s'applique ce dispositif en fonction de l'activité des équipes ;
- la liberté de travailler à distance dans un lieu privé plusieurs jours d'affilée ;

- des outils numériques collaboratifs permettant de dialoguer en équipe en permanence et de travailler dans des conditions identiques sur site ou à distance.

Ce dispositif de travail a fait l'objet d'un accord professionnel en France en octobre 2021 qui sera renégocié en 2024 et en Allemagne depuis janvier 2022.

Depuis 2022, un dispositif *Flex Office* a été déployé en Roumanie, pour une meilleure optimisation des locaux, en articulation avec le nouveau modèle de travail flexible et durable. Cette démarche sera mise en place en France courant 2024.

Temps de travail

Axway respecte les obligations légales et contractuelles en matière d'horaires de travail dans chacune de ses filiales. Le temps de travail est établi en fonction du contexte local et de l'activité. Dans certains pays, Axway est affilié à une convention collective. C'est le cas en France où Axway Software se conforme à la convention collective nationale des bureaux d'études techniques, cabinets d'ingénieurs-conseils, sociétés de conseil – Numeum.

Travail à temps partiel

2,7 % des collaborateurs d'Axway travaillaient à temps partiel en 2023, majoritairement du fait de congés parentaux.

Temps partiels	2023	2022	2021
Part globale des collaborateurs travaillant à temps partiel	2,7 %	2,4 %	2,5 %

Jours de congé supplémentaires

Chez Axway, des jours de congé supplémentaires sont accordés selon plusieurs critères : ancienneté, âge, situation familiale ou événements privés et selon les différentes pratiques liées au pays dans lequel Axway est implanté.

Ce dispositif permet d'accroître l'équilibre vie professionnelle/vie privée de chaque collaborateur en fonction de sa situation. À titre d'exemple, cela représente en moyenne cinq jours par collaborateur en France.

Santé, hygiène et sécurité

Axway est une entreprise internationale qui compte des collaborateurs dans 18 pays et se soumet aux réglementations locales et internationales en matière de santé et de sécurité. L'entreprise met en œuvre des procédures conformes aux réglementations locales et internationales. Le détail de ces procédures locales est le plus souvent consigné dans un « *Employee Handbook* » remis aux collaborateurs et disponible sur le réseau social interne Jive.

Dispositif santé et sécurité résumé par indicateur	2023	2022	2021
Comité santé et sécurité (France)	oui	oui	oui
Procédures santé et sécurité	oui	oui	oui
Installation et équipements pour les collaborateurs	oui	oui	oui
Prise en compte des risques physiques et psychosociaux liés au télétravail	oui	oui	oui
Bilan de santé intégré aux différents contrats de mutuelles	oui	oui	oui
Couverture des soins de santé intégrés aux différents contrats de mutuelles	oui	oui	oui
Espace Intranet Santé et Sécurité	oui	oui	oui
Audit de sécurité des équipements (France)	oui	oui	oui
Actions visant à promouvoir la pratique d'activités physiques	oui	oui	oui

La préservation de la santé et de la sécurité des collaborateurs est un objectif fondamental qui fait partie intégrante de la politique humaine et sociale. En Allemagne, comme en France, un médecin du travail vérifie régulièrement la santé des collaborateurs.

Maintenir un faible absentéisme

L'absentéisme chez Axway reste très faible. Il est principalement lié à des événements familiaux ou à des maladies de courte durée.

Absences	2023	2022	2021
Taux d'absentéisme	2,74 %	2,54 %	2,08 %
dont maladie	0,97 %	0,97 %	0,93 %
dont accidents du travail	0,00 %	0,01 %	0,00 %
dont maternité-paternité-adoption	1,59 %	1,35 %	1,02 %
dont événements familiaux	0,12 %	0,17 %	0,13 %
dont autres	0,06 %	0,04 %	0,00 %

Encourager un mode de vie sain et équilibré dans des locaux adaptés et accueillants

L'évolution des modes de travail, l'usage très développé des conférences en format numérique et le télétravail ont modifié les habitudes d'utilisation des locaux pour les entreprises.

Ces changements ont conduit Axway à mener une réflexion globale sur l'aménagement des locaux.

Un équilibre doit être trouvé pour tenir compte des nouveaux usages. Plusieurs sujets d'analyse ont été développés en 2023 et se poursuivent en 2024 :

- rationaliser les surfaces des locaux en fonction de leur taux d'occupation ;

- repenser l'aménagement du lieu de travail – bureaux et espaces de travail – pour favoriser la qualité de vie au travail tout en garantissant la communication entre les collaborateurs et la vie des équipes au travail ;

- préserver des espaces communs pour maintenir des temps de convivialité entre les équipes.

Les espaces dédiés aux activités sportives et culturelles sont régulièrement proposés dans la plupart des locaux d'Axway, utilisés par les collaborateurs individuellement ou dans des groupes de collègues constitués spontanément.

Dialogue social

Axway suit les réglementations et lois des différents pays dans lesquels l'entreprise est implantée. Seuls deux pays font l'objet de dispositifs de représentation du personnel, la France et l'Allemagne, selon les dispositifs suivants :

Structures / Périmètres	Pays	Accords collectifs signés en 2023	% des collaborateurs
Axway Software, CSE, Comité social et économique, depuis le 26 septembre 2023, élu pour quatre ans. Les trois organisations syndicales – CGT, CFDT, et Trait-Union – y sont représentées.	France	<ul style="list-style-type: none"> • Accord en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et sur la qualité de vie au travail • Accord sur le dispositif de don de jours de repos • Accord sur les mobilités douces • Accord relatif au Comité social & économique (CSE) • Accord relatif au vote électronique pour les élections des membres du comité social & économique (CSE) • Accord relatif au vote électronique pour les élections des membres du Conseil de surveillance du FCPE Actionariat Axway 	29,5 %
Axway GmbH trois Comités d'établissement et un Comité central d'entreprise.	Allemagne	<ul style="list-style-type: none"> • Bonus plan • Commission plan • Talent Review 2023 • Distribution and remuneration principles for salary adjustments in the end-of-year process • Avaya Agent Desktop • Transfer of old Atos general works council agreements to all locations in Germany 	4,5 %
Conventions collectives			
Axway Software	France		29,5 %
Axway Software do Brasil	Brésil		1,7 %
Axway GmbH	Allemagne		4,5 %
Axway Belgium SA	Belgique		1,4 %

2.2.3 Principaux indicateurs Employeur

Périmètre : les données publiées concernent le périmètre global d'Axway, sauf mention contraire.

Effectifs	2023	2022	2021
Effectif total en fin d'exercice (y compris CDD)	1 465	1 525	1 712
Effectif permanent en fin d'exercice	1 452	1 495	1 689
Effectif moyen	1 495	1 618	1 799
Masse salariale (en M€ – charges sociales incluses)	183	197	186
Effectifs par zone géographique			
	2023	2022	2021
Amériques	25 %	25 %	25 %
France	29 %	28 %	27 %
Reste de l'Europe	42 %	42 %	44 %
Asie/Pacifique	4 %	5 %	4 %
Effectifs par domaine d'expertise			
	2023	2022	2021
Customer Success Organisation	47 %	50 %	44 %
dont commerce	30 %	31 %	15 %
Recherche & Développement	27 %	32 %	42 %
Autres	26 %	18 %	14 %
Effectifs par catégorie d'âge			
	2023	2022	2021
Âge moyen	42	43	42
Moins de 25 ans	2 %	4 %	4 %
25 à 35 ans	26 %	28 %	28 %
36 à 45 ans	33 %	32 %	32 %
46 à 55 ans	23 %	22 %	22 %
56 ans et plus	16 %	14 %	13 %
Diversité femmes/hommes			
	2023	2022	2021
Femmes	31%	31 %	30 %
Hommes	69%	69 %	70 %

Effectifs en situation de handicap*	2023	2022	2021
Nombre de collaborateurs reconnus en situation de handicap	11	8	8
Reconnaissance en cours	1	1	nc
*Périmètre France			
Engagement des collaborateurs	2023	2022	2021
Taux de participation à l'enquête interne	80 %	72 %	79 %
Employee Engagement Score	69 %	61 %	66 %
Ancienneté des effectifs	2023	2022	2021
Ancienneté moyenne en années	9	9	8
Mobilité interne	2023	2022	2021
Nombre de mutations internes	274	82	181
Formation des collaborateurs	2023	2022	2021
Nombre d'heures de formation	7 734	9 923	13 680
Nombre de jours moyen de formation par collaborateur	0,75	0,93	1,14
Recrutement et attrition	2023	2022	2021
Nombre de recrutements	145	202	204
Taux d'attrition	14 %	25 %	21 %

2.3 Engagement Sociétal : avoir un impact positif auprès de nos parties prenantes en tant que leader dans l'édition de logiciels

La matrice de matérialité RSE d'Axway, sur la base d'enquêtes réalisées auprès des parties prenantes, permet de construire des programmes et de déployer des pratiques responsables et durables pour répondre aux attentes des différents acteurs de l'écosystème de l'entreprise. Les programmes exécutés en 2023 dans le domaine sociétal ont porté en priorité sur la satisfaction

des clients et le déploiement des engagements RSE d'Axway auprès de ses parties prenantes, en particulier des fournisseurs. Axway a également poursuivi ses programmes favorisant l'accès aux formations et métiers du numérique, à travers des projets éducatifs et sociaux en lien avec les objectifs Employeur décrits précédemment dans ce chapitre.

2.3.1 Évolution des objectifs Sociétaux

Objectifs fixés en 2021	Contexte et programmes 2023	Base 2021	Score 2023	Objectifs 2023
Net Promoter Score supérieur à 40	Suivi continu du NPS clients	29	37	> 40
Label EcoVadis Gold	Évaluation annuelle par EcoVadis	Silver (61/100)	Silver (70/100)	Gold
4 programmes de formation des femmes aux métiers du numérique	Maintien des partenariats et mise en place des actions	3 programmes à réactiver	6 programmes actifs	4 programmes actifs

2.3.2 Programmes réalisés en 2023

2.3.2.1 Clients : continuer d'accroître la satisfaction

La satisfaction des clients d'Axway est, concomitamment à l'engagement des collaborateurs, une priorité absolue pour Axway. Cette satisfaction reflète non seulement la performance des produits d'Axway, mais crée également une chaîne de valeur vertueuse par la montée en compétences des équipes, l'innovation, des services plus adaptés ou de meilleurs arbitrages stratégiques.

La satisfaction clients

Politique générale

Au cœur du modèle d'affaires d'Axway, se situe l'organisation Customer Success. Cette organisation représente 47 % des effectifs de l'entreprise en 2023. Son objectif est de dialoguer de manière permanente avec les clients afin de proposer les solutions et services les plus adaptés et évolutifs selon leurs attentes.

Ce dispositif est dirigé par le *Chief Customer Officer*, membre du Comité Exécutif d'Axway ; les indicateurs de suivi sont présentés chaque année au Conseil d'administration et au Comité des nominations, gouvernance et responsabilité d'entreprise ainsi qu'aux collaborateurs lors de sessions internes.

Chez Axway, la satisfaction des clients est évaluée grâce au Net Promoter Score (NPS). Cet indicateur est intégré à la gestion des risques d'Axway et utilisé comme indicateur de performance pour la rémunération variable de tous les salariés éligibles à une part variable, y compris le Directeur Général.

Le NPS catégorise les clients en 3 groupes : les détracteurs, les passifs et les promoteurs. Il s'appuie sur un processus itératif comprenant une enquête, des suivis et un dialogue continu avec les clients tout au long de l'année. Il s'appuie sur divers outils de gestion de la clientèle, notamment une plateforme de gestion de l'expérience, un tableau de bord *Customer 360°* et des plans de réussite. Ces outils permettent de recueillir et d'analyser les commentaires des clients, de consolider des données clients provenant de différentes sources et d'obtenir une compréhension complète de leurs besoins pour définir des objectifs clairs en fonction d'attentes spécifiques. Les attentes formulées par les clients à travers ces mécanismes sont, par la suite, utilisées pour orienter la conception et la recherche et développement de produits et services que propose Axway.

Les principales attentes exprimées par les clients sont :

- la qualité et la performance des logiciels ;
- le support technique ;
- l'engagement du service ;
- la formation produit ;
- les événements dédiés aux clients.

Actions réalisées en 2023

En 2023, Axway a vu son NPS s'améliorer, pour atteindre 37. Ce résultat, en progression de 2 points par rapport à 2022, témoigne de l'engagement renouvelé d'Axway visant à améliorer l'expérience de ses clients. Bien que l'objectif initial d'atteindre un NPS de 40 n'ait pas été atteint, les progrès réalisés sont encourageants et n'entament pas la détermination d'Axway à continuer sa progression. Le NPS d'Axway se rapproche désormais du niveau de « CX Leader » dans l'industrie du logiciel d'entreprise. Axway a pour ambition d'offrir une expérience client d'exception aux entreprises qu'elle accompagne, et continue d'investir en ce sens.

Le dialogue avec les clients s'organise également autour d'événements alternant rencontres en présentiel et conférences à distance. En 2023, plusieurs événements majeurs ont réuni un très grand nombre de clients :

- 56 événements de *Customer Engagement* ;
- 17 CAB (*Customer Advisory Board*) ;
- 39 *User Groups*, dont 19 en format présentiel.

Soit 1 316 clients représentant 473 entreprises, rencontrés au cours de l'année.

Le dialogue avec les clients est également alimenté par des interactions en ligne à travers :

- un portail dédié à la communauté des clients d'Axway : en 2023, 3 242 échanges ont eu lieu avec 5 218 membres ;
- un portail « *idea* », dédié aux échanges de bonnes pratiques avec les clients, sur lequel ont été déposées plus de 1 000 nouvelles idées de développement autour des produits d'Axway. Un sondage au cours duquel 6 202 votes ont été exprimés a permis de sélectionner les meilleures idées proposées. 115 de ces idées ont été concrétisées ;
- la plateforme Axway University, qui propose aux clients, partenaires et collaborateurs, des formations à la demande.

Satisfaction clients	2023	2022	2021
NPS au 31/12/2023	37	35	29
Part des collaborateurs intéressés au NPS	61,2 %	62,0 %	61,70 %

Axway intensifie son initiative « *Voice of the Customer* » afin d'obtenir des informations plus approfondies sur l'expérience client. En 2024, l'entreprise proposera deux sondages supplémentaires consacrés au support client et à l'expérience d'achat. De ce fait la notation globale évolue. Ainsi, Axway s'est fixé un nouvel objectif NPS de 46 pour l'année 2024. Cette décision vise à rationaliser les processus et à améliorer les interactions pour les clients et les partenaires. Elle reflète également l'engagement d'Axway à offrir continuellement des expériences exceptionnelles dans chacune de ses interactions avec ses clients.

2.3.2.2 Partager les pratiques et valeurs d'Axway avec toutes les parties prenantes

EcoVadis, résultats 2023

Partager la performance RSE d'Axway avec ses parties prenantes



Chaque année, Axway fait évaluer sa performance RSE au travers de la notation EcoVadis qui mesure la politique, les actions, les résultats chiffrés et les objectifs RSE de l'entreprise dans les domaines de la gouvernance, du social, du sociétal, de l'environnemental, de l'éthique et des achats responsables.

En 2023, la notation globale d'Axway s'est améliorée de 9 points, passant de 61 en 2022 à 70 en 2023. Les changements méthodologiques intervenus dans l'attribution des médailles rendent difficile l'interprétation de l'évolution de la notation d'Axway mais l'objectif d'obtenir un classement *gold* n'a pas été atteint.

Cependant, les différentes initiatives RSE mises en place en 2023 positionnent Axway dans le top 15 % des entreprises évaluées par EcoVadis.

Notation RSE	2023	2022	2021
Évaluation EcoVadis	70	61	61

2.3.2.3 Société civile : avoir un impact positif dans notre écosystème

Axway inscrit le partage des compétences dans son engagement sociétal pour promouvoir les métiers du numérique auprès de communautés issues de la société civile.

En 2023, les initiatives sociétales ont soutenu les engagements employeurs d'Axway autour de :

- la féminisation des métiers et des formations du numérique ;
- l'intégration de personnes en situation de handicap dans l'entreprise.

Actions réalisées en 2023

Féminisation des métiers et des formations au numérique

Les 6 partenariats initiés en 2022 ont été poursuivis en 2023. Il s'agit de partenariats avec les interventions de collaborateurs d'Axway pour promouvoir les métiers et les formations du numérique auprès des femmes ou jeunes filles au sein d'établissements scolaires et d'universités promouvant la diversité des profils. Ces partenariats permettent notamment d'accueillir des stagiaires ou alternants dans l'entreprise.

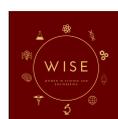
ada TECH SCHOOL En France, avec [Ada Tech School](#), une école de *coding* basée à Paris, à Nantes et à Lyon qui propose un cursus selon une pédagogie alternative, sans prérequis scolaire et ouverte à tous, y compris aux personnes en reconversion.



En Irlande, avec la [Scoil Chaitriona Cailini](#), une école pour jeunes filles participant au programme d'inclusion éducative irlandais.

Aux États-Unis, à travers deux programmes :

PV Paradise Valley High School [CREST](#) (Center for Research, Engineering, Science, and Technology), un programme de formation offert par Paradise Valley High School à ses étudiants ;



[WISE](#), Women in Science and Engineering, au sein de l'université d'Arizona pour le développement du leadership et des carrières technologiques pour les femmes.



[L'association Elles Bougent](#) vise à promouvoir des parcours professionnels scientifiques et techniques passionnants auprès

des écolières et des étudiantes en France. Elle entend prouver que ces métiers sont accessibles aux femmes grâce aux témoignages et au mentorat de professionnelles du secteur. Les marraines Axway ont participé à 3 événements en 2023.



[Professional Women's Network \(PWN\)](#), un réseau professionnel féminin. C'est un mouvement mondial de personnes qui accélèrent le leadership équilibré entre les hommes et les femmes dans

les entreprises et la société, par le biais du développement professionnel et de réseaux internationaux et interprofessionnels. Le partenariat existant entre PWN et Axway depuis 2019 a permis à dix collaboratrices européennes de participer en 2023 à des colloques organisés par le réseau et ainsi de faire connaître Axway. 4 collaboratrices Axway en France ont bénéficié du programme de *mentoring* de PWN sur les années 2022-2023 et quatre nouvelles collaboratrices ont été engagées dans ce programme pour l'année 2023-2024.

Favoriser l'insertion des personnes en situation de handicap dans les métiers du numérique



En France, Axway est partenaire du Club Handicap & Entreprises 92. Ce club rassemble des référents handicap d'entreprises du département des Hauts-de-Seine et permet le partage d'expériences et de bonnes pratiques. En 2023, plusieurs ateliers ont été organisés pour aborder différents thèmes liés à l'emploi et au maintien des personnes en

situation de handicap : sensibilisation et communication sur le handicap, cancer et travail, troubles visuels, innovation au service du handicap en emploi et autres.

Innover et partager des compétences au sein d'instances professionnelles des domaines numériques

Axway est membre d'organisations professionnelles et participe à des projets d'échanges de compétences dans les domaines du numérique. Parmi ces organismes et ces projets, on peut citer :

- Numeum : auprès de qui Axway contribue notamment aux enquêtes sur le secteur du numérique ainsi qu'à des groupes de travail concernant les enjeux sectoriels ;
- Talents du numérique : Axway accueille dans ses locaux des étudiants en vue de leur orientation vers des études dans le domaine du numérique et participe à des ateliers destinés à promouvoir et développer l'innovation numérique auprès de tous, notamment des publics les plus fragiles ;
- France API : Axway a coorganisé la deuxième édition du salon dédié aux API en France ;
- Apidays : événement mondial dédié aux API avec qui Axway est partenaire depuis sa création.

2.3.2.4 Actionnaires & investisseurs : disponibilité et transparence de l'information

Depuis son introduction en Bourse en 2011, Axway fait évoluer sa communication financière selon les meilleures pratiques pour garantir le traitement égal de tous ses actionnaires et les informer avec la plus grande transparence.

Axway est coté au compartiment B du marché d'Euronext à Paris, et respecte le Code de gouvernance Middlednext. À travers ces organisations, l'entreprise participe aux travaux d'évolution des bonnes pratiques de la place et se conforme à un niveau de transparence particulièrement élevé pour la communauté financière.

L'entreprise met à disposition des actionnaires et investisseurs un site internet dédié : <https://investors.axway.com/fr>

Le site Axway Investisseurs présente l'ensemble des publications et informations qui pourraient être utiles aux actionnaires et aux investisseurs :

- les chiffres clés et la description des activités, de la gouvernance et du capital de l'entreprise ;
- les communiqués de presse et présentations financières et extra-financières de l'entreprise ;
- le calendrier de communication financière d'Axway ;
- un espace dédié aux Assemblées Générales ;
- l'ensemble des publications relatives à l'information réglementée.

Les actionnaires et investisseurs sont invités à s'inscrire à la liste de distribution d'Axway pour recevoir directement les dernières actualités de l'entreprise.

Une équipe dédiée est en charge de répondre à leurs demandes et questions tout au long de l'année.

Soutenir des initiatives sociétales locales

En 2023, plusieurs entités d'Axway ont entrepris des actions de mécénat et de bénévolat à l'échelle locale.

En Roumanie, les collaborateurs d'Axway ont soutenu l'association *FDP* qui œuvre en faveur de l'éducation et de l'inclusion sociale des personnes les plus vulnérables à travers des dons financiers et la collecte de matériel pour les enfants scolarisés en difficulté. Par ailleurs, les dons des collaborateurs pendant les fêtes de fin d'année ont permis de soutenir les actions de l'association *Aura Ion* qui s'engage pour les enfants défavorisés dans les zones rurales en leur offrant des fournitures scolaires, des produits d'hygiène, de la nourriture, des jouets et de l'équipement informatique.

En Bulgarie, nos collaborateurs ont participé à la rénovation du bâtiment de la fondation *Kids with development problems*. Pendant les fêtes de fin d'année des collaborateurs bulgares se sont également joints à l'organisation bénévole *Give food, give love* afin de collecter des produits de première nécessité et des denrées alimentaires pour les personnes âgées de la région de Montana. Enfin, des collaborateurs de Sofia ont organisé un marché de Noël solidaire pour soutenir la fondation *ARTON Bulgaria* qui propose aux enfants atteints de cancer des séances quotidiennes d'art-thérapie.

EthiFinance ESG Ratings

Comme chaque année, en 2023, la performance extra-financière d'Axway a été évaluée par Ethifinance. On constate une nette amélioration du score de la société dans les 4 sous-catégories de notation (Gouvernance, Social, Environnement, Parties prenantes externes) et des scores tous supérieurs ou égaux à l'indice de référence retenu pour Axway. Dans sa catégorie de chiffre d'affaires, Axway se classe 10ème sur 140 entreprises évaluées.

Notation RSE	2023	2022	2021
EthiFinance ESG Ratings	67	58	55

2.3.2.5 Partenaires : intégrer les indicateurs responsables

Axway applique des règles éthiques, anticorruption et de protection des données personnelles auprès des différents partenaires avec lesquels l'entreprise collabore. Ces partenariats sont formalisés au niveau local ou mondial et selon les différents types d'accords :

- alliances technologiques mondiales destinées à renforcer les offres Axway avec des fournisseurs tels qu'Amazon Web Services ou Microsoft Azure ;
- partenaires intégrateurs pour mettre en place les solutions d'Axway chez les clients ;
- partenaires de distribution des produits d'Axway notamment en Asie/Pacifique et en Amérique latine ;
- cabinets de conseil sur les solutions d'Axway dans le cadre de leurs missions de transformation digitale.

Les partenaires constituent des acteurs importants dans l'écosystème d'Axway. Aussi l'entreprise mesure-t-elle leur niveau de satisfaction. L'indicateur Net Promoter Score (NPS), dont la méthodologie et le dispositif sont décrits précédemment dans cette section du document, fournit des informations essentielles pour la collaboration entre Axway, ses partenaires et ses clients.

En 2023, l'enquête de satisfaction réalisée auprès des partenaires mondiaux confirme leur fort engagement envers Axway avec un score de 53, contre 52 un an plus tôt.

Satisfaction des partenaires	2023	2022	2021
NPS	53	52	49

2.3.2.6 Fournisseurs

Les programmes et indicateurs relatifs aux fournisseurs sont décrits dans la section « Achats responsables » présentée ci-dessous.

2.3.3 Achats responsables

Axway considère qu'il est essentiel de mener ses activités de manière éthique et responsable pour assurer sa croissance et sa réussite dans la durée. Le dispositif achats d'Axway intègre des outils, chartes et processus pour contribuer efficacement à l'éthique des affaires, à la lutte contre la corruption, à la sécurité des données et à la protection des personnes en respectant les législations de chaque pays d'implantation.

Fournisseurs, partenaires et achats responsables

Politique générale

Signataire du Pacte mondial des Nations unies, Axway privilégie l'établissement de relations durables avec ses fournisseurs et partenaires et s'engage à appliquer, promouvoir et soutenir les différents principes fondamentaux de la Responsabilité Sociétale des Entreprises.

La Charte Éthique d'Axway est intégrée dans 100 % des contrats d'achats qui sont tous revus par la Direction Juridique. Pour chaque achat, la Direction Juridique dialogue avec la Business Unit et veille à faire intégrer et signer par le fournisseur ou le partenaire des clauses similaires ou en référence à la Charte éthique d'Axway.

Des clauses de responsabilité sociale et environnementale, selon les types de fournisseurs, sont adaptées aux typologies de prestataires : achats à usage interne, achats à usage externe, OEM (*Original Equipment Manufacturer*), produits externes embarqués dans les offres d'Axway.

La plateforme d'achats centralise et sécurise la signature des contrats fournisseurs et permet au service juridique de contrôler les choix de fournisseurs. L'audit et le contrôle périodique des procédures achats, réalisés par le département Audit Interne d'Axway, sont régulièrement présentés au Comité d'audit du Conseil d'administration de l'entreprise.

Actions réalisées en 2023

En 2023, Axway a mis en place pour la première fois une charte Fournisseurs & Partenaires.

Cette charte formalise tous les engagements que l'entreprise prend envers ses fournisseurs, c'est-à-dire les règles de bonne conduite de ses équipes d'achats : transparence, neutralité et équité dans le choix des partenaires, confidentialité et droits de propriété intellectuelle. Elle décrit également d'autres engagements qui concernent les délais de paiement et les mesures de réduction du risque de dépendance réciproque.

La charte Fournisseurs & Partenaires définit également les attentes d'Axway vis-à-vis de ses partenaires, fournisseurs et sous-traitants en termes d'engagements sur les enjeux de droits humains, de conditions de travail, de protection de l'environnement et d'éthique des affaires, qui constituent des obligations essentielles à l'établissement ou à la poursuite de relations commerciales avec Axway.

En 2023, Axway a commencé le processus d'intégration de cette charte dans ses contrats avec de nouveaux fournisseurs et partenaires. Le déploiement de la charte se poursuivra auprès des fournisseurs et partenaires existants tout au long de l'exercice 2024.

En parallèle, l'entreprise a renforcé son dispositif d'achats responsables en intégrant l'ensemble de ses achats et fournisseurs dans la mesure de son empreinte carbone.

2.3.4 Outils et processus éthiques

Les engagements éthiques d'Axway sont formalisés dans les outils et les processus définis par l'entreprise ou par des organisations tierces reconnues.

Parmi les engagements d'Axway avec des organisations tierces on peut citer :

- adhésion au Code de gouvernance Middlednext ;
- cotation sur Euronext Paris ;
- adhésion au Global Compact des Nations unies ;
- notation CDP – *Carbon Disclosure Project* ;
- notation extra-financière Ethifinance ESG Ratings ;
- notation extra-financière EcoVadis.

Ces engagements externes sont complétés par un ensemble d'outils et processus internes.

La Charte Éthique

La Charte Éthique est applicable aux collaborateurs, mandataires sociaux, dirigeants, ainsi qu'aux parties prenantes avec lesquelles Axway travaille. Elle a vocation à présenter les valeurs clés pour Axway et les outils juridiques qui en assurent le respect.

Axway a tenu à matérialiser, par des illustrations concrètes, les principes sous-jacents à cette charte. Ainsi, une formation interne est disponible en ligne. Axway vise à ce que cette formation éthique soit suivie par l'ensemble des collaborateurs. Les personnes nouvellement recrutées doivent la compléter dans les trois mois suivant leur arrivée. Des rappels automatiques sont envoyés en cas de carence.

La lutte contre la corruption et l'évasion fiscale

Axway a adopté une démarche active dans le cadre de la lutte contre la corruption. Axway renouvelle chaque année son adhésion à la Convention des Nations unies du 31 octobre 2003 contre la corruption, ce qui l'engage à appliquer la législation en vigueur, notamment les lois anticorruption dans les pays où Axway exerce ses activités.

Par sa dimension internationale Axway veille à respecter les règles en matière de sanctions internationales et de contrôle à l'exportation (qu'elles soient édictées par le CSNU, l'UE ou le FCPA). Une attention particulière est également portée aux pays avec lesquels Axway entre en relation contractuelle sur base du classement *Transparency International*. En fonction du classement des pays, un système d'alerte dans l'outil de gestion des contrats déclenche une revue juridique ou signale la mention d'une des personnes figurant dans la liste des personnes ou entités blacklistées (SDN List).

L'audit interne d'Axway a formalisé une cartographie des risques de corruption, mise à jour annuellement. Des éléments de détails sur les formations relatives à l'éthique et à l'anticorruption figurent dans la section Formations de ce document.

Axway s'engage à respecter pleinement les lois et réglementations fiscales applicables dans l'ensemble des pays où l'entreprise opère. Axway agit en matière fiscale dans le respect de ses valeurs et principes éthiques d'intégrité, d'engagement et de responsabilité et s'acquitte des impôts et taxes dans les pays où les activités sont implantées et où de la valeur est créée. À cet égard, Axway ne pratique pas l'évasion fiscale et ne recourt à aucune autre pratique contraire à son éthique et s'abstient de s'implanter dans des paradis fiscaux (États ou territoires non coopératifs figurant sur la liste officielle française et sur la liste noire établie par l'Union européenne), ne détient pas de comptes bancaires dans des établissements établis dans ces États ou territoires, et s'abstient plus généralement de créer des structures dépourvues de substance économique ou commerciale.

La déclaration relative à la lutte contre l'esclavage moderne

Bien que non soumis au *Modern Slavery Act* anglais et australien, Axway a néanmoins formalisé une réponse sur sa lutte contre l'esclavage moderne, via une déclaration disponible sur le site Internet de l'entreprise : <https://investors.axway.com/fr/propos-daxway/responsabilite-dentreprise>

La procédure d'alerte

Afin d'assurer la protection de ses valeurs, Axway a mis en place, depuis 2018, un dispositif de lanceur d'alerte dans le respect de la confidentialité de l'identité du lanceur d'alerte et des personnes visées.

Une adresse e-mail (axway.ethics.notification@axway.com) est dédiée au recueillement de l'ensemble des signalements, quelle que soit leur nature. La procédure de lanceur d'alerte ainsi que l'adresse e-mail sont accessibles à tous via le lien : <https://investors.axway.com/fr/ethique-anti-corruption>.

La procédure de lanceur d'alerte répond aux exigences de la loi Sapin II. Cette dernière a été révisée en 2022 suite à la publication de la loi Wasserman.

Alerte éthique et anticorruption	2023	2022	2021
Nombre d'alertes reçues	3	1	0

La déontologie boursière

En tant que société cotée, Axway est soumis au respect des dispositions du droit boursier européen et français relatives aux abus de marché et aux manquements et délits d'initiés.

Le fondement de cette réglementation repose sur les principes de transparence et d'égalité entre les actionnaires et les investisseurs afin que tout acheteur et tout vendeur d'instruments financiers d'une société cotée ait accès aux mêmes informations, en même temps, sur cette société.

Conformément à la recommandation de l'AMF n° 2016-081, Axway a mis en place un comité dédié à la publication d'informations privilégiées. Il est chargé d'évaluer si une information est de nature privilégiée ou non et d'étudier les conséquences de cette qualification en termes de diffusion de l'information.

Le Code de déontologie boursière a vocation à informer les collaborateurs, mandataires sociaux, dirigeants ou autres parties prenantes d'Axway ainsi que tout actuel ou futur actionnaire de la société des principes législatifs et réglementaires relatifs aux abus de marché ainsi que des mesures internes complémentaires mises en place en vue notamment de prévenir les manquements d'initiés. Le Code de déontologie a été mis à jour en 2020 pour s'assurer de son adéquation avec les évolutions réglementaires et les recommandations de l'AMF.

La protection des données

Par sa présence dans 18 pays, Axway souhaite maintenir une culture commune de transparence, de confiance, d'intégrité et de responsabilité à la fois en interne avec ses salariés, mais également en externe avec sa clientèle et ses partenaires commerciaux.

Le programme de conformité de protection de la vie privée d'Axway (<https://www.axway.com/fr/legal/rgpd>) soutient cette culture en présentant des politiques qui garantissent des traitements conformes aux législations et aux réglementations en vigueur dans les pays où Axway exerce ses activités : le règlement général de protection des données de l'UE (RGPD), le Privacy Act avenant 2017 en Australie, le California Consumer Privacy Act aux États-Unis et la Lei Geral de Proteção de Dados au Brésil.

En lien direct avec l'engagement d'accompagner la transformation digitale en toute sécurité de ses clients, Axway publie sur son site Internet, pour chacun de ses produits, une notice d'information relative à la protection de la vie privée en vue de soutenir ses clients dans leur démarche de conformité en matière de protection de la vie privée.

La sécurité numérique

La sécurité numérique pour un éditeur de logiciels comme Axway est au centre des dispositifs de l'entreprise. Axway veille à sécuriser ses processus d'échange et ses applications avec l'ensemble de ses parties prenantes.

Elle fait l'objet d'un dispositif piloté par l'Executive Security Committee qui orchestre le système de management de la sécurité et dispose d'une équipe dédiée. Le comité se réunit trois fois par an.

La sécurité chez Axway est conçue, exploitée et contrôlée pour garantir en permanence que les infrastructures et les actifs d'Axway sont protégés, les données clients stockées et traitées dans le cadre des services SaaS et Cloud que nous fournissons

sont protégées, les produits et services qu'Axway construit et vend sont sécurisés dès leur conception et testés pour se conformer aux meilleures pratiques de sécurité du secteur, Axway se conforme aux réglementations en matière de protection des données, notamment le RGPD de l'UE et la HIPAA.

Axway maintient plusieurs programmes de certification de sécurité et est audité chaque année par des agences d'audit externes réputées sur les normes de sécurité, notamment ISO 27001:2022, AICPA/SOC2 Type II, Critères communs, TISAX.

Les méthodologies et processus de développement sécurisé, Secure Software Development Lifecycle (SSDLC) incluent les meilleures pratiques adoptées du Build Security-In Maturity Model (BSIMM) et du OWASP Open Source Software Assurance Maturity Model (OpenSASM). Le SSDLC d'Axway définit les procédures de développement sécurisées et les barrières de sécurité que chaque produit Axway doit atteindre avant d'être mis à la disposition des clients. Nos contrôles de développement sécurisés comprennent la sécurité des protocoles de communication et bonnes pratiques OWASP, la modélisation des menaces (threat modelling), l'analyse de la composition des logiciels tiers/open source (SCA), l'analyse de la surface d'attaque, les tests dynamiques de sécurité des applications (DAST), les tests de sécurité des applications statiques (SAST), l'analyse de la sécurité des conteneurs et des tests d'intrusion manuels.

La gestion des risques et le dispositif associé relatif à la sécurité sont décrits dans le chapitre 2 du présent document.

Les formations à la sécurité numérique

Les formations relatives aux bonnes pratiques de sécurité durent en moyenne 60 minutes. Elles sont complétées d'une seconde formation qui porte sur les politiques de sécurité en vigueur chez Axway et dont la durée varie selon les compétences déjà acquises par chaque collaborateur l'année précédente.

En 2023, comme en 2021 et 2022, une conférence interne baptisée « Axway Security Conference » a permis de présenter, de manière concrète, les différents projets qui contribuent à la sécurité de nos développements et de nos services, mais aussi comment nos produits et services répondent aux attentes de nos clients et du marché en matière de sécurité.

Suivie par plus de la moitié des collaborateurs, enregistrée et disponible sur la plateforme Axway University, cette conférence enrichit chaque année le catalogue de formations à la sécurité d'Axway.

Formations sécurité	2023		2022		2021	
	nombre	heures	nombre	heures	nombre	heures
Formations sécurité annuelle	1 099	1 803	1 256	497	2 252	1 188

Ce tableau ne prend pas en compte les formations plus techniques comme celles portant sur les développements logiciels qui sont, en moyenne, plus longues.

2.4 Engagement Environnemental : contribuer à l'atténuation du changement climatique

Depuis 5 ans, Axway s'est engagé à contribuer à l'atténuation du changement climatique. Les travaux menés pour réaliser le bilan carbone publié chaque année ont permis de structurer la démarche en trois étapes : la mesure, la réduction et à terme, le traitement des émissions résiduelles des activités d'Axway.

Encouragée par les évolutions réglementaires, la réalisation des bilans carbone annuels a été source d'apprentissage pour l'entreprise, qui renforce progressivement sa démarche. Ainsi, fin 2021, sous l'impulsion du Directeur Général, Axway s'est engagé dans une trajectoire visant à réduire ses émissions de CO₂.

L'année 2023 aura été une nouvelle étape dans l'exécution de cet engagement environnemental. Les travaux menés ont permis de préciser les données et d'élargir le périmètre du bilan carbone, de progresser dans la mesure des émissions de CO₂, notamment avec les fournisseurs, d'impliquer de nouveaux interlocuteurs internes dans la démarche et de mieux communiquer auprès des collaborateurs pour engager des actions.

2.4.1 Évolution des objectifs Environnementaux

Objectifs fixés en 2021	Contexte et programmes 2023	Base 2021	Score 2023	Objectifs 2023
2 Cyber clean up days	Organisation d'une journée annuelle	0 jour	2 jours	2 jours
Contribution à la neutralité carbone d'ici 2028 (scopes 1 et 2)	Mesure plus complète, premières initiatives de réduction	1 177 TeqCO ₂	1 282 TeqCO ₂	-

En 2021 Axway a pris l'engagement de contribuer à l'atténuation du changement climatique en réduisant tant que possible ses émissions de GES scopes 1 et 2 d'ici à fin 2028. Pourtant, si l'on se réfère aux données ci-dessus, le total des émissions scopes 1 et 2 de la société a été en augmentation entre 2021 et 2023. Cela ne reflète pas la réalité et s'explique par l'élargissement du périmètre de mesure des émissions d'Axway. En 2023, 12 nouveaux pays et leurs entités ont été ajoutés à la mesure alors que les données n'étaient jusqu'alors pas disponibles. À périmètre égal de reporting (6 pays), les émissions des scopes 1 et 2 d'Axway auraient été en baisse de 7,1 % entre 2021 et 2023.

Axway continue d'améliorer la mesure de son impact environnemental d'année en année et met en œuvre,

simultanément, des programmes de réduction de ses émissions. D'ailleurs, une partie de la rémunération variable du Directeur Général d'Axway est liée à la performance environnementale de l'entreprise.

Sur la même période, Axway s'était fixé pour objectif d'organiser chaque année des initiatives de *Cyber clean up*, à savoir des campagnes proactives de nettoyage des espaces de stockage digitaux par les collaborateurs. Ces campagnes ont pour objectif de réduire le volume de données stockées par l'entreprise et ainsi de rationaliser son recours aux ressources informatiques et les émissions qui y sont liées. L'objectif a été atteint et l'événement a eu lieu chaque année en permettant une sensibilisation efficace des collaborateurs à l'impact environnemental du numérique.

2.4.2 Bilan des émissions de gaz à effet de serre

2.4.2.1 Méthodologie du bilan d'émissions de gaz à effet de serre

Jusqu'en 2022, le bilan carbone d'Axway était réalisé selon la méthodologie Bilan Carbone® de l'ADEME.

Étant donné la présence d'Axway dans 18 pays et l'entrée en vigueur de la *Corporate Sustainability Reporting Directive* (CSRD) en Europe dès 2024, il a été décidé de suivre une méthodologie de mesure des émissions de l'entreprise plus reconnue à l'échelle internationale en adoptant le *GHG Protocol* dès 2023.

Le *GHG Protocol* établit un cadre global et des normes standardisées pour la mesure des émissions de gaz à effet de serre des entreprises. C'est le référentiel de comptabilité carbone le plus utilisé au monde pour déclarer des émissions de gaz à effet de serre et soutenir des objectifs d'atténuation.

Le reporting environnemental d'Axway utilise comme unité principale la tonne équivalente de dioxyde de carbone (TeqCO₂). Cette mesure métrique est utile à la comparaison des émissions de divers gaz à effet de serre sur la base de leur potentiel de réchauffement global (PRG) en convertissant les quantités des divers gaz émis en la quantité équivalente de dioxyde de carbone ayant le même potentiel de réchauffement planétaire.

Concernant les consommations énergétiques, il est à noter que la période de mesure du bilan de l'année N s'étend du 1^{er} octobre de l'année N-1 au 30 septembre de l'année N du fait de la disponibilité des factures d'énergie.

Sauf mention contraire, la période faisant l'objet de la mesure est celle de l'année calendaire pour tous les autres postes.

Cartographie des sources d'émission de CO₂ dans les activités d'Axway



2.4.2.2 Résultats du bilan des émissions de gaz à effet de serre 2023

En 2023, l'empreinte carbone globale d'Axway s'est élevée à 10 288 TeqCO₂ (scopes 1, 2 et 3 ; tous types de GES compris), dont 1 282 TeqCO₂ proviennent des émissions des scopes 1 et 2 et 9 006 TeqCO₂ sont liées aux émissions du scope 3.

Émissions de GES par scope (TeqCO ₂)	2023	2022	2021
Scope 1	326	130	133
Scope 2	956	1 157	1 044
Scope 3	9 006	10 486	7 353
Total	10 288	11 773	8 530
<i>TeqCO₂/employé</i>	7	7,7	5,0
<i>TeqCO₂/par M€ de chiffre d'affaires</i>	32,3	37,5	29,9

Comme évoqué précédemment, en 2023, les émissions d'Axway relatives au scope 1 ont été en augmentation importante du fait de l'élargissement du périmètre de mesure à la totalité des sites d'Axway alors qu'auparavant l'analyse se limitait à 6 pays.

Les émissions du scope 2 ont, pour leur part, été en diminution, alors que les travaux de mesure des émissions ont été améliorés pour tenir compte plus précisément des différentes sources d'énergie utilisées sur les sites d'Axway.

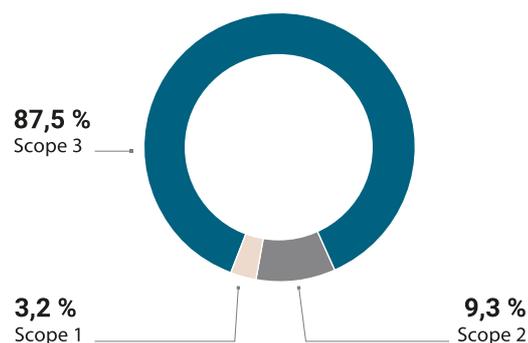
Ainsi, en 2023 le total des émissions relatives aux scopes 1 et 2 s'est élevé à 1282 TeqCO₂ contre 1287 TeqCO₂ un an plus tôt. Les émissions de scopes 1 et 2 combinées affichent une diminution totale de 0,4 % malgré l'inclusion dans le périmètre de mesure de nouvelles entités.

De la même manière, malgré une mesure plus complète des émissions liées aux achats de biens et de services d'Axway, en 2023, les émissions de scope 3 ont été en baisse de 14% sur l'exercice.

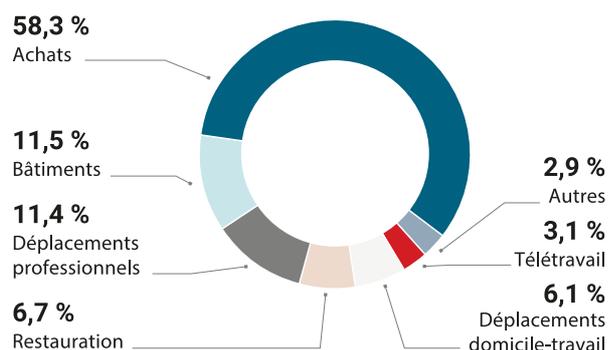
Sur l'année, les émissions moyennes par employé ont représenté 7,0 TeqCO₂ contre 7,7 TeqCO₂ en 2022, soit une baisse de 8,8%.

Les émissions moyennes comparées au chiffre d'affaires ont été de 32,3 TeqCO₂ /M€ contre 37,5 TeqCO₂ /M€ en 2022, soit une baisse de 13,9 %.

Bilan carbone par périmètre



Bilan carbone par catégorie



2.4.2.3 Comprendre et réduire nos impacts environnementaux (scopes 1,2,3)

Émissions directes (scope 1)

Le scope 1 désigne les émissions directes de gaz à effet de serre provenant de sources contrôlées ou détenues par Axway. En 2023, ces émissions directes ont représenté seulement 3,2 % des émissions totales d'Axway. Elles sont principalement associées à l'utilisation de combustibles fossiles pour la production d'électricité ou de chauffage pour certains espaces de bureaux, ainsi qu'aux émissions fugitives systématiques liées aux fuites des systèmes de climatisation.

Émissions de GES (TeqCO ₂)	2023	2022	2021
Émissions directes des sources fixes de combustion	98	78	91
Émissions directes des sources mobiles à moteur thermique	117	52	42
Émissions directes fugitives	111	na	na
Total	326	130	133

Les émissions du scope 1 ont été en nette augmentation par rapport à 2022. Cela s'explique par une répartition plus précise des émissions entre les scopes 1 et 2 ainsi que par l'inclusion de 12 pays supplémentaires dans l'analyse. Les sites ajoutés représentent près de 20% de la surface totale des bureaux exploités par l'entreprise à travers le monde.

On constate également une hausse importante des émissions relatives aux consommations de véhicules de fonction. Là encore, cela s'explique par l'élargissement du périmètre de l'étude à tous les pays où exerce Axway alors qu'en 2022 seuls six pays principaux étaient couverts. Malgré une flotte de véhicules de taille très modeste, Axway s'efforce de prendre en compte des critères environnementaux dans le choix de ses partenaires et privilégie les véhicules à faibles émissions, hybrides ou électriques, lors du renouvellement de ses contrats de location.

Émissions indirectes (scope 2)

Le scope 2 désigne les émissions indirectes de gaz à effet de serre provenant de l'énergie consommée par des sources non contrôlées ou détenues par Axway. En l'occurrence, il s'agit des émissions liées aux consommations d'électricité et de chauffage des différents sites d'Axway.

Émissions de GES (TeqCO ₂)	2023	2022	2021
Émissions indirectes liées à la consommation d'électricité	943	1 059	958
Émissions indirectes liées à la consommation d'énergie de réseau	13	98	86
Total	956	1 157	1 044

En 2023, les émissions du scope 2 ont représenté 9,3 % des émissions totales mesurées par Axway.

Ces émissions ont diminué de 17,3 % par rapport à 2022. D'une part, Axway a pu collecter des informations plus précises sur ses consommations énergétiques et a été en mesure de mieux les répartir entre le scope 1 et le scope 2. D'autre part, Axway a poursuivi ses actions de réduction progressive de son impact environnemental.

Depuis 3 ans, Axway a adopté un modèle de travail flexible baptisé *Future of Work*. Ce dispositif permet aux collaborateurs de travailler 60 % du temps à distance et 40 % du temps sur site, dans l'un des bureaux d'Axway.

Cela contribue à l'amélioration de l'équilibre entre vie privée et vie professionnelle pour les salariés d'Axway. Ce faisant, l'entreprise a également été amenée à repenser l'utilisation de ses espaces de bureaux qui, de fait, ne sont plus le seul lieu de travail des équipes.

Ainsi, pour optimiser son empreinte environnementale et immobilière, Axway a recours à différents dispositifs de *Flex Office* ou de *co-working* dans plusieurs de ses pays d'implantation.

À titre d'exemple, en 2023, ce sont les équipes d'Uxbridge au Royaume-Uni et de Grenoble en France, qui ont déménagé dans des espaces de *co-working* plus modernes permettant, par ailleurs, une importante économie de surface.

Les renouvellements de baux, sont également de bonnes occasions pour Axway d'intégrer plus largement des critères environnementaux dans le choix de ses bureaux et bâtiments.

Émissions indirectes amont et aval (scope 3)

Le scope 3 présenté dans cette section intègre les émissions indirectes associées à la chaîne de valeur amont d'Axway, cela représente 87,5 % des émissions annuelles totales de l'entreprise en 2023. Les émissions de scope 3 aval, dont notamment celles liées à l'utilisation des produits vendus par Axway, ne sont que partiellement mesurées à travers certains achats, faute de méthodologie éprouvée.

Les émissions de scope 3 d'Axway sont principalement liées aux achats de biens et de services, aux déplacements professionnels et aux déplacements domicile-travail.

La mesure de l'impact environnemental de l'utilisation des produits d'Axway par ses clients représente par nature un challenge important du fait de la profondeur du portefeuille de

À ce titre, en 2024, c'est le siège français de Paris-La Défense qui déménagera dans des locaux à très haute performance environnementale. Axway emménagera alors dans des bureaux certifiés HQE Exceptionnel et BREEAM Excellent, au sein de l'ultramoderne tour Trinity.

produits de l'entreprise, des différents écosystèmes d'exploitation existants et de la diversité des cas d'usage constatés. L'entreprise étudie les différentes options s'offrant à elle pour réussir cet exercice et ainsi disposer d'un bilan de gaz à effet de serre plus exhaustif. Malheureusement, à la connaissance de l'entreprise, il n'existe pas de référentiel standardisé de comptabilité carbone spécifique à l'utilisation des logiciels d'infrastructure. Axway participe néanmoins à différents groupes de travail autour du numérique responsable qui abordent ces questions, et mène par ailleurs des recherches de prestataires spécialisés qui donneront lieu à de premiers travaux dès 2024.

Émissions de GES (TeqCO ₂)	2023	2022	2021
Achat de produits et services	5 995	9 003	7 228
Déplacements professionnels	1 054	923	na
Déplacements domicile-travail	632	na	na
Déchets	21	2	na
Émissions liées à l'énergie non incluses dans les scopes 1 et 2	290	135	125
Immobilisations de biens	na*	423	na
Autre amont (télétravail, restauration)	1 010	na	na
Autre aval (site Internet et réseaux sociaux)	3	na	na
Total	9 006	10 486	7 353

*Selon le GHG Protocol les émissions liées aux investissements et immobilisations sont comptabilisées intégralement l'année d'achat et ne sont pas amorties dans le temps.

Les achats de produits et services représentent le poste le plus important dans les émissions totales d'Axway. Les émissions relatives à ce poste s'élèvent à 5 995 TeqCO₂ en 2023 contre 9 003 TeqCO₂ en 2022, soit une diminution des émissions de 33,4 %.

L'approche monétaire de calcul de l'empreinte carbone des achats utilisée jusqu'en 2022 ne permettait pas d'identifier efficacement les leviers de réduction. C'est pourquoi, en 2023, Axway a travaillé avec ses fournisseurs les plus importants pour obtenir des données réelles relatives aux émissions de leurs produits ou services. Cette démarche a été renforcée par la mise en place d'une nouvelle charte Fournisseur & Partenaires à l'échelle de l'entreprise qui permet d'engager ces parties prenantes en les encourageant à mesurer et réduire leur impact environnemental.

Les déplacements professionnels représentent le deuxième poste d'émissions du scope 3 d'Axway. Les émissions relatives aux déplacements professionnels ont été en hausse de 14 % sur l'exercice. Là encore, cette variation s'explique par l'élargissement du périmètre de *reporting* à l'ensemble des pays où Axway est présent, contre six principaux pays en 2022.

Il est à noter qu'en 2023 la politique de déplacements d'Axway a été mise à jour pour y renforcer certains aspects environnementaux et encourager les collaborateurs à utiliser des modes de transports plus durables lorsque cela est possible. Cette politique décrit les comportements à adopter lors de voyages d'affaires. Elle précise qu'avant tout déplacement la possibilité d'une rencontre par vidéoconférence doit être

envisagée. Si le déplacement s'avère nécessaire, elle propose aux collaborateurs de privilégier les moyens de transport les plus vertueux pour leur voyage en tenant compte des impacts environnementaux en plus des considérations économiques habituelles.

En 2023, pour la première fois, Axway a intégré à la mesure des émissions de ses activités les trajets domicile-travail de ses employés. À travers un questionnaire envoyé à tous les collaborateurs, l'entreprise a recensé les moyens de transport utilisés, les distances parcourues et la fréquence des déplacements. Il en ressort que ces émissions représentent 6,9 % des émissions du scope 3 ou 6,1% des émissions totales de l'entreprise et sont étroitement liées au nombre de collaborateurs ainsi qu'aux dispositifs de flexibilité des modes de travail déployés.

Les émissions liées aux consommations énergétiques de nos collaborateurs en télétravail ont également été estimées pour la première fois. Qu'il s'agisse de salariés bénéficiant de la politique générale de télétravail qui permet de travailler 60 % du temps à distance, ou des 7,9% de collaborateurs qui travaillent à distance à plein temps, les émissions ont été estimées à 316 TeqCO₂ en 2023.

Concernant le scope 3 aval, la mesure reste partielle à ce stade, notamment pour l'empreinte carbone de l'utilisation des produits et services vendus par Axway et installés chez ses clients, dont une partie seulement des émissions a pu être intégrée via les achats d'hébergement cloud que réalise Axway pour le compte de certains clients.

2.4.2.4 Évaluations externes 2023

Axway contribue chaque année à des index et programmes d'évaluation de son engagement environnemental. Ces études déclaratives permettent à Axway de mesurer la progression de ses programmes et de les comparer aux *benchmarks* les plus pertinents.

Ces évaluations, notes ou scores sont rendus publics et partagés avec les différentes parties prenantes d'Axway, y compris dans les processus commerciaux et de sélections de fournisseurs.

Évaluations Environnement	2022	2023
EthiFinance ESG Ratings	Note Environnement 49/100	Note Environnement 54/100
EcoVadis	Note Environnement 70/100	Note Environnement 70/100
CDP	Disclosure D	Disclosure D

2.4.2.5 Objectifs de réduction des émissions

Engagée pour l'atténuation du changement climatique, Axway complète d'année en année la mesure de ses émissions ayant un impact sur l'environnement et met en œuvre des actions concrètes pour les réduire.

En 2024 la Société poursuivra son objectif de contribution à la neutralité carbone globale par la réduction des émissions de scopes 1 et 2, et si besoin leur compensation d'ici fin 2028.

En parallèle, au cours de l'exercice 2024, l'entreprise démarrera une démarche visant à définir une trajectoire carbone conforme aux standards *Science Based Targets*. Cette démarche permettra d'assurer la compatibilité des objectifs d'Axway avec l'ambition fixée par les Accords de Paris visant à limiter le réchauffement climatique mondial à 1,5 °C.

2.4.2.6 Taxinomie verte

Contexte réglementaire

Afin de favoriser la transparence et une vision long terme dans les activités économiques en orientant les flux de capitaux vers des investissements durables, l'Union Européenne a créé un système commun de classification des activités des entreprises permettant d'identifier les activités économiques considérées comme durables. Ce système est défini dans le règlement européen (EU 2020/852) du 18 juin 2020 dit « règlement Taxinomie ». Ce règlement est complété par l'acte délégué du 13 juin 2023 qui définit les nouvelles activités climat et vient compléter les nouveaux objectifs.

Les entreprises doivent publier la part de leurs ventes, de leurs dépenses d'investissements et de leurs dépenses d'exploitation associées à des activités économiques :

- « éligibles », c'est-à-dire classifiées dans la Taxinomie européenne ;
- « alignées » ou « durables », c'est-à-dire respectant le ou les critères techniques associés à chacune des activités éligibles : contribution substantielle à l'atteinte d'un des six objectifs environnementaux, absence de préjudice porté aux cinq autres objectifs environnementaux et respect de garanties sociales minimales.

Pour 2023, les entreprises doivent reporter à nouveau les trois indicateurs taxonomiques complets (éligibilité et alignement) relatifs aux deux objectifs climatiques, ainsi que les indicateurs d'éligibilité sur les quatre autres objectifs environnementaux (ressources aquatiques et marines, pollution, économie circulaire et biodiversité) et les nouvelles activités climat selon les nouveaux tableaux détaillés publiés en juin 2023.

Les données sont comparatives au titre de l'exercice 2022 au titre de l'alignement des objectifs climatiques (atténuation et adaptation).

L'entreprise a conduit une analyse détaillée de l'ensemble des activités au sein de ses différentes entités consolidées. Cette analyse a été menée conjointement par la Direction RSE, la Direction Financière et les Directions Opérationnelles.

Périmètre

Le chiffre d'affaires, les dépenses d'investissements et dépenses d'exploitation considérées couvrent l'ensemble des activités de l'entreprise correspondant au périmètre des sociétés sous son contrôle.

Les données financières sont issues des comptes au 31 décembre 2023. Le chiffre d'affaires et les dépenses d'investissement peuvent être réconciliés avec les états financiers.

Modalités des indicateurs financiers

Les dénominateurs des ratios financiers ont été définis conformément aux définitions de l'acte délégué relatif à l'article 8 du règlement Taxinomie publié le 6 juillet 2021.

Pour les numérateurs, il n'existe pas de définition des informations attendues pour l'éligibilité, aussi la Société a raisonné par analogie avec les ratios d'alignement pour déterminer la part des ratios éligibles à la Taxinomie.

Chiffre d'affaires par activité

Le règlement Taxinomie priorise, à ce stade de déploiement, les activités qui génèrent les impacts les plus significatifs sur le changement climatique et qui présentent le potentiel le plus important en vue de la réduction des émissions de gaz à effet de serre. En effet, la Taxinomie a listé, à ce jour, une centaine d'activités qui représentent 90 % des émissions de gaz à effet de serre et qui sont donc celles qui doivent faire le plus d'efforts pour atteindre l'engagement de l'UE, à savoir réduire de 55 % ses émissions d'ici 2030 et d'être neutre en carbone d'ici 2050.

Le règlement a également intégré les activités dites habilitantes, c'est-à-dire celles qui contribuent à l'adaptation d'autres activités en proposant des produits ou solutions permettant de prévenir et/ou de limiter les effets négatifs du changement climatique sur le climat actuel et futur.

Les activités d'Axway concernées

Axway est un éditeur de logiciels et un acteur majeur de la transformation digitale. Les prestations fournies dans le cadre de l'activité Progiciels comprennent le droit d'utilisation (licence) des progiciels, la maintenance, les services associés et la Souscription de type Software As a Service.

Pour mieux répondre aux attentes de ses clients, Axway a transformé son modèle d'affaires historique « Software » (Licence, Maintenance et Services) vers un modèle d'affaires basé sur la Souscription « Software As a Service » permettant l'utilisation de serveurs distants.

L'activité Souscription d'Axway regroupe deux offres Software As a Service :

- l'offre « *Axway Managed* » qui inclut l'utilisation des licences, les prestations de maintenance et l'hébergement de l'ensemble de ces prestations. Sous cette offre, l'hébergement est sous-traité par Axway auprès d'un hébergeur tiers ; et
- l'offre « *Customer Managed* » qui est une offre dite hybride car les éléments « on-premise » (licences) sont hébergés chez le client, ou sous-traités par le client auprès d'un hébergeur tiers, et les autres éléments « Software as a Service » sont sous-traités par Axway auprès d'un hébergeur tiers.

Le cœur de métier d'Axway est d'être un éditeur de logiciels. Cette transformation du modèle d'affaires d'Axway ne fait pas d'Axway un hébergeur classique. En pratique, les prestations d'hébergement sont totalement sous-traitées par Axway auprès d'hébergeurs de référence sur le marché comme Amazon Web Services et Azure de Microsoft.

Cette offre *cloud* peut donner à nos clients les moyens d'atteindre leurs propres objectifs climatiques.

De plus, l'entreprise sélectionne des hébergeurs de référence qui ont défini une trajectoire bas carbone (démarche de réduction des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2025).

Enfin, Axway a confirmé sa volonté de contribuer à la neutralité carbone globale par la réduction des émissions de scope 1 et 2, et si besoin leur compensation d'ici fin 2028.

Axway a procédé à l'identification de la part de ses activités éligibles au titre des six « Objectifs climatiques ».

Au titre de l'objectif environnemental « **atténuation du changement climatique** », Axway a analysé les activités suivantes :

- activité 8.1 « Traitement de données, hébergement et activités connexes » : Pour conduire l'analyse de son éligibilité au regard de l'objectif d'atténuation au changement climatique, Axway s'est inspiré de l'étude réalisée par le syndicat professionnel des entreprises du numérique en France, Numeum. En 2022, Numeum a conduit une démarche d'analyse des activités définies en annexe 1 de l'acte délégué climat, « Atténuation du changement climatique », et les a rapprochées de celles réalisées par ses membres. Numeum a présenté dans une note de position son interprétation pour identifier les activités qu'elle considère comme éligibles au titre de l'annexe 1 : <https://numeum.fr/note-danalyse/note-de-position-sur-la-taxonomie-verte-premiere-partie>

Sont éligibles :

- Les activités de stockage et de traitement des données sont réalisées sur l'infrastructure propre de l'entreprise. Ou bien, dans le cas d'une location ou d'une collocation de salle de Data Center détenue par un prestataire, l'entreprise a la maîtrise du cahier des charges sur les équipements et les salles ;
- le chiffre d'affaires spécifique lié aux activités de stockage et de traitement des données peut être distingué par l'entreprise ;
- ce chiffre d'affaires est réalisé en tant que « principal » et non en tant qu'« agent » (l'entreprise ne se contente pas d'un achat pour revente du service d'hébergement).

Axway sous-traite intégralement ses prestations d'hébergement dans ses offres « *Axway Managed* » et « *Customer Managed* » (partie *Software As a Service*) et l'entreprise n'a pas la maîtrise du cahier des charges sur les infrastructures tierces. Par ailleurs, la Société ne distingue pas les activités de stockage et de traitement des données. Les activités afférentes d'Axway sont donc, à ce stade, non éligibles au titre de l'activité 8.1.

- activité 8.2 « Solutions fondées sur des données en vue de réductions des émissions de GES » : la nature de l'offre d'Axway ne semble pas directement adhérer à la définition de cet article. Toutefois, Axway étant un acteur de la transformation digitale, certains projets pourraient être

éligibles à condition d'être étayés par des analyses spécifiques en démontrant l'économie substantielle d'émission de gaz à effet de Serre. À ce stade, l'entreprise ne retient pas d'éligibilité de son chiffre d'affaires au titre de cette activité 8.2.

Au titre de l'objectif environnemental « **adaptation au changement climatique** », Axway a analysé les activités 8.1 « Traitement de données, hébergement et activités connexes » et 8.2 « Programmation, conseil et autres activités informatiques ».

À ce stade de la réglementation, ces activités 8.1 et 8.2 ne constituent pas des activités habilitantes au sens du règlement (UE) 2020/852.

Au titre des objectifs environnementaux « **Ressources aquatiques et marines** » et « **Économie circulaire** », l'entreprise a respectivement analysé les activités 4.1 « *Provision of IT/OT data-driven solutions for leakage reduction* » et 4.1 « *Provision of IT/OT data-driven solutions* ». La nature de l'offre d'Axway ne semble pas directement adhérer à la définition de ces articles.

À ce stade, Axway ne retient pas d'éligibilité de son chiffre d'affaires au titre des activités 4.1.

Enfin, au titre des objectifs environnementaux « **Pollution** » et « **Biodiversité et écosystèmes** », la Société juge que ceux-ci n'ont pas d'adhérence avec ses activités.

Ainsi, Axway ne retient pas d'éligibilité de son chiffre d'affaires au titre de l'ensemble des objectifs environnementaux.

L'analyse menée par Axway nous conduit à conclure que les activités d'Axway ne font pas partie des activités les plus émettrices de gaz à effet de serre ciblées par la taxinomie. Dans le même temps, les activités d'Axway ne constituent pas des activités habilitantes. Pour autant, l'entreprise met en œuvre de nombreuses actions en faveur du climat dont les résultats sont mesurés à travers des indicateurs de performance publiés dans la DPEF (ou présent document).

Pour conclure, les activités économiques d'Axway ne contribuent pas de manière substantielle aux six objectifs environnementaux. La part de chiffre d'affaires relative aux ventes éligibles et alignées est donc nulle sur l'exercice 2023. La part de chiffre d'affaires relative aux ventes éligibles était nulle sur l'exercice 2022.

Le modèle réglementaire portant sur le chiffre d'affaires de l'année 2023 est présenté ci-dessous :

(en milliers d'euros)		2023	Critères de contribution substantielle							Critères d'absence de préjudice important (DNSH - Does Not Significantly Harm)									
Activités économiques	Code(s)	Chiffre d'affaires absolu (en milliers d'euros)	Part du chiffre d'affaires année N	Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Ressources aquatiques et marines	Pollution	Économie circulaire	Biodiversité et écosystèmes	Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Ressources aquatiques et marines	Pollution	Économie circulaire	Biodiversité et écosystèmes	Garanties minimales	Part du chiffre d'affaires alignées sur la taxinomie (A.1) ou éligible (A.2), année N-1	Catégorie activité habilitante	Catégorie activité transitoire
A. ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXINOMIE																			
A.1 Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxinomie)																			
Chiffre d'affaires des activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxinomie) (A.1)		0	0 %	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	0 %		
dont activité habilitante		0	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	0 %	N/A	
dont activité transitoire		0	0 %	0 %	0 %					N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	0 %		N/A
A.2 Activités éligibles à la taxinomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxinomie)																			
				O; N; N/EL	O; N; N/EL	O; N; N/EL	O; N; N/EL	O; N; N/EL	O; N; N/EL										
Traitement de données, hébergement et activités connexes		8.1	0	0 %	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL								0 %		
Solutions fondées sur des données en vue de réductions des émissions de GES		8.2	0	0 %	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL								0 %		
Fourniture de solutions informatiques/ opérationnelles fondées sur les données pour la réduction des fuites		4.1	0	0 %	N/A	N/A	N/EL	N/A	N/A								0 %		
Fourniture de solutions informatiques/ opérationnelles fondées sur les données		4.1	0	0 %	N/A	N/A	N/A	N/A	N/EL								0 %		
Chiffre d'affaires des activités éligibles à la taxinomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxinomie) (A.2)		0	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %								0 %		
Total (A.1 + A.2)		0	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %								0 %		
B. ACTIVITÉS NON ÉLIGIBLES À LA TAXINOMIE																			
Licence		8 824	3 %																
Souscription		186 632	59 %																
Maintenance		86 993	27 %																
Services		36 527	12 %																
Total (A + B)		318 976	100 %																

Les activités non éligibles font référence à la note annexe aux comptes consolidés 3.1.

Les dépenses d'investissement – CAPEX

Les dépenses d'investissements correspondent aux coûts capitalisés au titre des immobilisations corporelles et incorporelles incluant les droits d'utilisation au titre d'IFRS 16.

Les dépenses d'investissement éligibles d'Axway concernent principalement les dépenses liées aux voitures particulières, aux serveurs informatiques et aux droits d'utilisation des bâtiments loués.

La part des dépenses d'investissement d'Axway éligibles au 31 décembre 2023 s'élève à 86,4 % sur un total de 12,0 M€ (Référence notes annexes aux comptes consolidés 8.4 et 9.1). En 2022, les CAPEX éligibles représentaient 41,7 % sur un total de 3,0 M€.

En 2023, l'entreprise a apprécié si ses investissements étaient conformes aux critères d'examen techniques et en conclut que certains CAPEX réalisés en 2023 contribuaient de manière substantielle à l'atteinte d'un des deux objectifs climatiques « adaptation » et « atténuation ». À ce titre, Axway a mené des investigations supplémentaires concernant les *Do Not Significantly Harm* (DNSH) et le respect des garanties sociales minimales.

Au titre des bâtiments, la Société a choisi d'installer son siège de Paris La Défense dans des bureaux bénéficiant d'une double certification environnementale (HQE « Exceptionnel » et BREEAM « Excellent ») et respectant la Réglementation Thermique RT 2012. Dans une note publiée par la Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature (DGALN), il est indiqué « Au regard de l'évaluation de la performance énergétique du parc de logements existants par le service statistique ministériel, rattaché au Commissariat Général au Développement Durable (CGDD), sur la base du nouveau diagnostic de performance énergétique rendu opposable depuis le 1^{er} juillet 2021, les 15% des logements les plus performants peuvent être considérés comme les logements présentant une consommation conventionnelle en énergie primaire inférieure à 135 kWh/m²/an ». Le fait que la tour Trinity soit RT 2012 (50 kWh/m²/an) permet de valider ce dernier critère. Ce bâtiment pour lequel des droits d'utilisation des biens pris en location ont été comptabilisés en 2023 est aligné pour 6,2 M€. Au titre de la flotte de véhicules, les investissements durables sont des voitures hybrides et électriques pour lesquels des droits d'utilisation des biens pris en location ont été comptabilisés en 2023 pour 0,2 M€.

Activités éligibles	Critères techniques d'alignement sur l'objectif d'atténuation au changement climatique
6.5 Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires	<ul style="list-style-type: none"> a. Pour les véhicules appartenant aux catégories M1 et N1, relevant toutes deux du champ d'application du règlement (CE) n° 715/2007 : <ul style="list-style-type: none"> i. jusqu'au 31 décembre 2025, les émissions spécifiques de CO₂, telles que définies à l'article 3, paragraphe 1, point h), du règlement (UE) 2019/631, sont inférieures à 50 g de CO₂/km (véhicules utilitaires légers à faibles émissions ou à émission nulle) ; ii. à partir du 1^{er} janvier 2026, les émissions spécifiques de CO₂, telles que définies à l'article 3, paragraphe 1, point h), du règlement (UE) 2019/631, sont nulles. b. Pour les véhicules de catégorie L, les émissions de CO₂ à l'échappement sont égales à 0 g équivalent CO₂/km conformément à l'essai relatif aux émissions établi par le règlement (UE) 168/2013.
7.7 Acquisition et propriété des bâtiments	<p>Dans le cas de bâtiments construits avant le 31 décembre 2020, un certificat de performance énergétique relevant au minimum de la classe A a été délivré. À défaut, le bâtiment fait partie des 15 % du parc immobilier national ou régional les plus performants en matière de consommation d'énergie primaire opérationnelle, ce qui est démontré par des éléments de preuve appropriés, comparant au moins la performance du bien concerné à la performance du parc immobilier national ou régional bâti avant le 31 décembre 2020 et opérant au minimum une distinction entre bâtiments résidentiels et bâtiments non résidentiels.</p> <p>Les bâtiments construits après le 31 décembre 2020 satisfont aux critères spécifiés à la section 7.1 de la présente annexe qui sont pertinents au moment de l'acquisition.</p> <p>Les grands bâtiments non résidentiels (dont la puissance nominale utile des systèmes de chauffage, des systèmes combinés de chauffage et de ventilation de locaux, des systèmes de climatisation ou des systèmes combinés de climatisation et de ventilation est supérieure à 290 kW) sont exploités de manière efficace grâce à la surveillance et l'évaluation de la performance énergétique.</p>
8.1 Traitement de données, hébergement et activités connexes	<p>L'activité a mis en œuvre l'ensemble des pratiques pertinentes énumérées en tant que : pratiques attendues dans la version la plus récente du code de conduite européen relatif au rendement énergétique des centres de données 307, ou dans le document CLCTR50600-99-1 du CEN/CENELEC intitulé « Installations et infrastructures de centres de traitement de données – Partie 99-1 : Pratiques recommandées relatives à la gestion énergétique ».</p> <p>La mise en œuvre de ces pratiques est vérifiée par un tiers indépendant et contrôlée au moins tous les trois ans.</p> <p>Le potentiel de réchauffement du globe (PRG) des fluides frigorigènes utilisés dans le système de refroidissement des centres de données ne dépasse pas 675.</p>

Le modèle réglementaire portant sur les CAPEX de l'année 2023 est présenté ci-dessous :

(en milliers d'euros)				Critères de contribution substantielle							Critères d'absence de préjudice important (DNSH - Does Not Significantly Harm)									
Activités économiques	Code(s)	CAPEX absolu (en milliers d'euros)	Part du CAPEX année N	Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Ressources aquatiques et marines	Pollution	Économie circulaire	Biodiversité et écosystèmes	Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Ressources aquatiques et marines	Pollution	Économie circulaire	Biodiversité et écosystèmes	Garanties minimales	Part du CAPEX alignée sur la taxinomie (A.1) ou éligible (A.2), année N-1	Catégorie activité habilitante	Catégorie activité transitoire	
																				O; N; N/EL
				%	O; N; N/EL	O; N; N/EL	O; N; N/EL	O; N; N/EL	O; N; N/EL	O; N; N/EL	O; N; N/EL	O; N; N/EL	O; N; N/EL	O; N; N/EL	O; N; N/EL	O; N; N/EL	O; N; N/EL	%	H	T
A. ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXINOMIE																				
A.1 Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxinomie)																				
				O; N; N/EL	O; N; N/EL	O; N; N/EL	O; N; N/EL	O; N; N/EL	O; N; N/EL	O; N; N/EL	O; N; N/EL	O; N; N/EL	O; N; N/EL	O; N; N/EL	O; N; N/EL	O; N; N/EL	O; N; N/EL			
Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires	6.5	203	2 %	O	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	O	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	O	0 %		
Acquisition et propriété des bâtiments	7.7	6208	52 %	O	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	O	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	O	0 %		
CapEx des activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxinomie) (A.1)		6411	53 %	53 %	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	O	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	O	0 %		
dont activité habilitante	0	0	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	0 %	N/A	
dont activité transitoire	0	0	0 %	0 %						N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	0 %	N/A	
A.2 Activités éligibles à la taxinomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxinomie)																				
				O; N; N/EL	O; N; N/EL	O; N; N/EL	O; N; N/EL	O; N; N/EL	O; N; N/EL											
Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires	6.5	116	1 %	O	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL									0 %		
Acquisition et propriété des bâtiments	7.7	2 790	23 %	O	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL									0 %		
Traitement de données, hébergement et activités connexes	8.1	1 052	9 %	O	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL									0 %		
CapEx des activités éligibles à la taxinomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxinomie) (A.2)		3 958	33 %	33 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %									0 %		
Total (A.1 + A.2)		10 370	86 %	86 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %									0 %		
B. ACTIVITÉS NON ÉLIGIBLES À LA TAXINOMIE																				
CAPEX des activités non éligibles à la taxinomie (B)		1 629	14 %																	
Total (A + B)		11 999	100 %																	

Les dépenses d'exploitation – OPEX

Les dépenses d'exploitation sont définies comme les coûts directs non capitalisables et comprennent les frais de recherche et développement, les coûts de rénovation des bâtiments, les frais de maintenance et réparation, les loyers présentés au compte de résultat et toute autre dépense liée à l'entretien quotidien des actifs. Ce total constitue le dénominateur du KPI OPEX pour un total de 74,9 M€ en 2023, à comparer à 72,0 M€ en 2022.

Les coûts de Recherche et Développement, qui représentent 55,4 M€ en 2023, ne sont pas éligibles car le chiffre d'affaires auquel se rattachent ces dépenses n'est pas éligible.

Les dépenses d'exploitation éligibles d'Axway concernent principalement les locations à court terme de voiture particulière.

La part des dépenses d'exploitation d'Axway éligibles au 31 décembre 2023 est nulle, à comparer à 0,03 % en 2022.

Le modèle réglementaire portant sur les OPEX de l'année 2023 est présenté ci-dessous.

Critères d'absence de préjudice important

(en milliers d'euros)		2023	Critères de contribution substantielle							Critères d'absence de préjudice important (DNSH - Does Not Significantly Harm)									
Activités économiques	Code(s)	OPEX absolu (en milliers d'euros)	Part du OPEX année N	Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Ressources aquatiques et marines	Pollution	Économie circulaire	Biodiversité et écosystèmes	Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Ressources aquatiques et marines	Pollution	Économie circulaire	Biodiversité et écosystèmes	Garanties minimales	Part du OPEX alignée sur la taxinomie (A.1) ou éligible (A.2), année N-1	Catégorie activité habilitante	Catégorie activité transitoire
			%	O; N; N/EL	O; N; N/EL	O; N; N/EL	O; N; N/EL	O; N; N/EL	O; N; N/EL	O/N	O/N	O/N	O/N	O/N	O/N	O/N	%	H	T

A. ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXINOMIE

A.1 Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxinomie)

OpEx des activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxinomie) (A.1)	0	0 %	N/A	0 %															
dont activité habilitante	0	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	N/A	0 %	N/A							
dont activité transitoire	0	0 %	0 %	0 %						N/A	0 %		N/A						

A.2 Activités éligibles à la taxinomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxinomie)

Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires	6.5	0	0 %	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL								0,03 %		
Opex des activités éligibles à la taxinomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxinomie) (A.2)	0	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %								0,03 %		
Total (A.1 + A.2)	0	0 %								0,03 %									

B. ACTIVITÉS NON ÉLIGIBLES À LA TAXINOMIE

OPEX des activités non éligibles à la taxinomie (B)	74 900	100 %																	
Total (A + B)	74 900	100 %																	

Note méthodologique

La période de reporting s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'exercice. Les indicateurs environnementaux relatifs aux consommations énergétiques des sites d'Axway couvrent la période du 1^{er} octobre de l'année N-1 au 30 septembre de l'année N du fait de la disponibilité des factures d'énergie.

Les informations publiées portent sur l'ensemble du périmètre d'Axway, sauf lorsque le périmètre est précisé ; par exemple le ou les pays concernés. Les indicateurs retenus sont ceux de la réglementation Grenelle II. Le principe de la permanence des méthodes est respecté d'un exercice à l'autre. Les données sont recueillies auprès des Directions concernées et un processus d'amélioration continue de ces systèmes a été mis en place.

Matrice de matérialité

En 2020, après avoir cartographié toutes les parties prenantes et figurant dans la section 3.1 de la DPEF, il est apparu que les principales sont : les clients, les collaborateurs et les investisseurs. Les enjeux RSE, les engagements et les indicateurs afférents ont donc été définis à partir de leurs attentes. Celles des clients ont été recensées dans le processus Net Promoter Score (NPS) et lors des réponses aux appels d'offres. Celles des salariés le sont à partir des enquêtes d'engagement. Les relations avec les investisseurs expriment les attentes notamment lors des réunions qui rythment l'année. De plus, grâce aux groupes de travail animés par Middlednext et à l'adhésion d'Axway à Syntec Numérique, les attentes sociétales sont partagées. En ce qui concerne la cotation des enjeux, elle a été effectuée en interviewant les Directions concernées et selon une démarche itérative. Par ailleurs, l'analyse a été faite en lien avec l'approche risques.

Cette cotation a été revue en 2021 et 2022, compte tenu du recentrage des activités d'Axway sur ses produits phares et du renforcement de certains sujets, en particulier environnementaux. La matrice a été validée par le Comité des nominations, gouvernance et responsabilité d'entreprise.

Informations sociales

Périmètre de consolidation et indicateurs

Les effectifs indiqués dans les tableaux « Effectifs » et « Répartition géographique des effectifs » correspondent à l'effectif total au 31 décembre 2023. Les indicateurs retenus sont ceux utilisés dans la gestion du personnel et des questions sociales d'Axway. Ils reflètent les résultats de la politique de Ressources Humaines.

Bilan des émissions de gaz à effet de serre

On emploie les mots scope 1, scope 2 ou scope 3 dans le cadre du bilan carbone d'une organisation. Le bilan GES sert à déterminer combien de gaz à effet de serre sont émis lors de la fabrication d'un produit, ou au cours des activités d'une organisation sur une période donnée et selon trois scopes :

Scope 1 : les émissions directes

Il regroupe les émissions de gaz à effet de serre directement liées à la fabrication du produit ou du service. Par exemple, si la fabrication du produit a nécessité l'utilisation de pétrole, la combustion de carburant, ou si la production du produit a engendré des émissions de CO₂ ou de méthane, toutes ces émissions sont comptabilisées dans le scope 1. On appelle ces émissions les émissions directes.

Scope 2 : les émissions indirectes liées aux consommations énergétiques

Il regroupe les émissions de gaz à effet de serre liées aux consommations d'énergie nécessaires à la fabrication du produit ou du service. Par exemple, pour fabriquer un produit, il faut généralement consommer de l'électricité pour alimenter les usines où le produit est conçu. Cette consommation électrique en soi ne produit pas de gaz à effet de serre. Mais la production de l'électricité, elle, a émis des gaz à effet de serre. Toutes ces émissions liées à la consommation d'énergie secondaire sont comptabilisées dans le scope 2. Ce scope comprend également les émissions liées aux réseaux de chaleur ou de froid. On les appelle les émissions indirectes liées aux consommations énergétiques.

Scope 3 : les autres émissions indirectes

Il regroupe quant à lui toutes les autres émissions de gaz à effet de serre qui ne sont pas liées directement à la fabrication du produit, mais à d'autres étapes du cycle de vie du produit (approvisionnement, transport, utilisation, fin de vie...). Par exemple, pour fabriquer un produit, il faut des matières premières. L'extraction de ces matières premières, leur transformation et leur transport jusqu'à l'usine de production émettent des gaz à effet de serre. De la même façon, la fin de vie d'un produit ou son recyclage émettent également des gaz à effet de serre. Ces émissions indirectes liées au cycle de vie du produit sont comptabilisées dans le scope 3. On les appelle les autres émissions indirectes.

Périmètre exclu

Les informations suivantes (requis par l'article L. 225-102.1 du Code de commerce) ont été exclues car non applicables aux activités d'Axway : lutte contre le gaspillage alimentaire, lutte contre la précarité alimentaire, respect du bien-être animal, alimentation responsable, actions visant à promouvoir le lien Nation-armée et à soutenir l'engagement dans les réserves et informations relatives aux conséquences sur le changement climatique du transport amont et aval.

Attestation de l'organisme tiers indépendant

Rapport de l'un des Commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur la vérification de la déclaration consolidée de performance extra-financière

Exercice clos le 31 décembre 2023

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaire aux comptes de votre société (ci-après « entité ») désigné organisme tiers indépendant (« tierce partie »), accrédité par le Cofrac Inspection, sous le numéro 3-2162 (portée disponible sur www.cofrac.fr), nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur les informations historiques (constatées ou extrapolées) de la déclaration consolidée de performance extra-financière, préparées selon les procédures de l'entité (ci-après le « Référentiel »), pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 (ci-après respectivement les « Informations » et la « Déclaration »), présentées dans le Rapport de gestion du Groupe en application des dispositions des articles L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du Code de commerce.

Conclusion

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration consolidée de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Préparation de la Déclaration de Performance Extra-Financière

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les Informations permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les Informations doivent être lues et comprises en se référant au Référentiel dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration.

Limites inhérentes à la préparation des informations

Les informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenues pour leur établissement et présentées dans la Déclaration.

Responsabilité de l'entité

Il appartient au Conseil d'administration de :

- sélectionner ou d'établir des critères appropriés pour la préparation des Informations ;
- préparer une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance et par ailleurs les informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxinomie verte) ;
- préparer la Déclaration en appliquant le Référentiel de l'entité tel que mentionné ci-avant ;

- ainsi que mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement des Informations ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

La Déclaration a été établie en appliquant le Référentiel du Groupe tel que mentionné ci-avant.

Responsabilité du Commissaire aux comptes désigné organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du Code de commerce ;
- la sincérité des informations historiques (constatées ou extrapolées) fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225-105 du Code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques.

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les informations telles que préparées par la direction, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur :

- le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables (notamment en matière d'informations prévues par l'article 8 du règlement [UE] 2020/852 (taxinomie verte, lutte contre la corruption et l'évasion fiscale) ;
- la sincérité des informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxinomie verte) ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

Dispositions réglementaires et doctrine professionnelle applicable

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225-1 et suivants du Code de commerce, à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette intervention, notamment l'avis technique de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes, Intervention du commissaire aux comptes - Intervention de l'OTI - Déclaration de Performance Extra-Financière et au programme de vérification.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 821-28 du Code de commerce et le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention.

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 4 personnes et se sont déroulés entre janvier et mars 2024 sur une durée totale d'intervention de 4 semaines.

Nous avons mené 9 entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration.

Nature et étendue des travaux

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les Informations.

Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée :

- nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation et de l'exposé des principaux risques ;
- nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce en matière sociale et environnementale ainsi que de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale et comprend, le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2^{ème} alinéa du III de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 du code de commerce lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance afférents aux principaux risques ;

- nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :
 - apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus, au regard des principaux risques et politiques présentés, et
 - corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes. Nos travaux ont été réalisés au niveau de l'entité consolidante ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 du Code de commerce ;
- nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considéré les plus importants présentés en annexe, nous avons mis en œuvre :
 - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
 - des tests de détail sur la base de sondages ou d'autres moyens de sélection, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés au niveau de l'entité consolidante et d'une sélection d'entités (France, États-Unis, Bulgarie et Roumanie) couvrant 29% et 100% des données consolidées sélectionnées pour ces tests ;
- nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation.

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une mission d'assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une mission d'assurance raisonnable effectuée selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Paris, le 21 mars 2024

Le Commissaire aux comptes désigné organisme tiers indépendant

Nexia S&A
Sandrine GIMAT

ANNEXE 1

Informations quantitatives vérifiées :

- Effectif total au 31 décembre 2023
- Effectifs par zone géographique
- Effectifs par catégorie d'âge
- Effectifs par genre
- Effectifs par type de contrat (CDD-CDI)
- Part des femmes dans les effectifs
- Taux de participation à l'enquête interne
- Employee engagement score
- Ancienneté moyenne en année
- Nombre total d'heures de formation
- Nombre de personnes formées sur des formations sécurité informatique/cybersécurité
- Nombre de salariés en situation de handicap
- NPS
- Notation EcoVadis
- Empreinte carbone

Informations qualitatives vérifiées :

- Certificat ISO 27001
- Certificat SOC2 Type II
- Axway Customer Community portal
- Accord handicap 2023
- Accord handicap 2024-2026
- Espace intranet handicap et recrutement
- Axway University
- Communication interne : Jive et Griffin Digest
- Rapport de notation Gaïa (EthiFinance ESG ratings)
- Charte éthique
- Charte relation fournisseurs et achats responsables
- Accords professionnels sur la flexibilité des modes de travail
- Accord collectif France égalité H/F
- Partenariats avec : Elles Bougent, CREST, Scoil Chaitriona Cailini, Ada Tech School, Wise, PWN

Table de concordance de la Déclaration de Performance Extra-Financière

Thématiques	chapitre	Page
Éléments constitutifs de la DPEF		
Modèle d'affaires	Profil	12-13
Engagements Employeur, Sociétal et Environnemental	Profil	10-11
Principaux risques extra-financiers	2.1	15
Matrice de matérialité des enjeux RSE	2.1	16
Objectifs RSE	2.1	18
Thématiques obligatoires citées dans l'article L. 225-102-1		
Les conséquences sociales de l'activité	2.2	19-27
Les actions visant à lutter contre les discriminations et à promouvoir les diversités	2.2.2.1	19-20
Les mesures prises en faveur des personnes handicapées	2.2.2.1	20
Les accords collectifs conclus dans l'entreprise et leurs impacts sur la performance économique de l'entreprise ainsi que sur les conditions de travail des salariés	2.2.2.6	26
Les conséquences environnementales de l'activité	2.4	34-44
Les conséquences sur le changement climatique de l'activité de la Société et de l'usage des biens et services qu'elle produit	2.4	34-44
Les postes d'émissions directes et indirectes de gaz à effet de serre liées aux activités de transport amont et aval ⁽¹⁾	na	na
Les engagements sociétaux en faveur de l'économie circulaire ⁽¹⁾	na	na
Les engagements sociétaux en faveur du développement durable	2.3	27-33
Le respect des droits humains	2.3.4	32
La lutte contre la corruption	2.3.4	32
La lutte contre l'évasion fiscale	2.3.4	32
Les engagements sociétaux en faveur de la lutte contre le gaspillage alimentaire ⁽¹⁾	na	na
Les engagements sociétaux en faveur de la lutte contre la précarité alimentaire ⁽¹⁾	na	na
Les engagements sociétaux en faveur du respect du bien-être animal ⁽¹⁾	na	na
Les engagements sociétaux en faveur d'une alimentation responsable, équitable et durable ⁽¹⁾	na	na
Les actions visant à promouvoir le lien Nation-armée et à soutenir l'engagement dans les réserves ⁽¹⁾	na	na
Les actions visant à promouvoir la pratique d'activités physiques et sportives ⁽¹⁾	na	na

⁽¹⁾ Ces sujets ont été exclus du champ de l'analyse car considérés comme trop éloignés de l'activité d'Axway.

That's us. That's Axway.

Axway turns your heritage infrastructure into brilliant digital customer experiences, extending the value of your previous investments, adding new business capabilities, and putting you on a future-proof platform to drive your growth ambitions.

For over 20 years, Axway's mission critical solutions have been crucial to your customers' daily lives and, together, we'll continue to delight them for the next 20.

France

Tour Trinity
1 bis Place de La Défense
92400 Courbevoie - France
Tel: +33 (0) 1.47.17.24.24

USA

16220 N Scottsdale Road, Suite 500
Scottsdale, AZ 85254
Tel: +1.480.627.1800